

ANBD

6 RTE DES MURS
76680 MONTEROLIER

MEMOIRE EN REPONSE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Enquête publique du 5 juin au 5 juillet 2023)

dans le cadre de la

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière
de sable**

sur la commune de Roncherolles-en-Bray (76)

Juillet 2023

SOMMAIRE

1 - OBJET DU PRESENT MEMOIRE.....	4
2 - MODIFICATION DE L'EMPRISE DU PROJET	5
3 - MODIFICATIONS DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION INDUITE PAR LA REDUCTION DE L'EMPRISE.....	6
4 - REPONSE AUX OBSERVATIONS.....	7
4.1 - MAITRISE FONCIERE.....	7
4.2 - DEGRADATION DU MILIEU NATUREL.....	7
4.2.1 - Période d'inventaire faune-flore-habitat.....	7
4.2.2 - A proximité de la zone Natura 2000	7
4.2.3 - Espèces et habitat protégés : dérogation ?	7
4.2.4 - Espèces invasives	9
4.2.5 - Zone humide	9
4.2.6 - Cours d'eau	9
4.2.7 - Nappe phréatique	10
4.3 - IMPACTS SUR LE SOL : RESTITUTION DU SOL INITIAL	11
4.4 - RISQUE D'EMISSION DE POUSSIERES.....	11
4.5 - RISQUE DE NUISANCES SONORES.....	13
4.6 - MEMOIRE TRAFIC INDUIT PAR LA CARRIERE	13
4.7 - DEGRADATION DU PAYSAGE.....	14
4.8 - REMBLAIEMENT : DIFFICULTE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX INERTES ET ORIGINE.....	14
4.9 - LE DEVENIR DE LA DISCOTHEQUE ET ADAPTATION DU PERIMETRE CARRIERE.....	16
4.10 - LA CAPACITE FINANCIERE DE LA SOCIETE ANBD.....	17
5 - ANNEXES.....	18
ANNEXE 1 DOSSIER DE MODIFICATION DU PROJET.....	19
ANNEXE 2 COMPTES ANNUELS D'ANBD AU 31 DECEMBRE 2022.....	20

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Emprise de la carrière sur le cadastre (1/2000)	5
Figure 2 : Plan d'implantation des points de mesures des poussières	12
Figure 3 : Evolution programmée du périmètre de la carrière en cours d'exploitation	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des déchets inertes admis sur le site de Roncherolles-en-Bray.....	15
--	----

1 - OBJET DU PRESENT MEMOIRE

La société ANBD a déposé en Préfecture de Seine-Maritime, en 2022, une demande d'ouverture de carrière, sur la commune de Gournay-en-Bray, aux lieux-dits « Le Mont du Gât ».

Le dossier a fait l'objet d'une Enquête Publique du 5 juin au 5 juillet 2023.

Durant cette enquête, le projet a recueilli plusieurs remarques. Le présent mémoire a pour objet de répondre aux différentes remarques et interrogations formulées par le public.

2 - MODIFICATION DE L'EMPRISE DU PROJET

Au cours de l'enquête publique, l'emprise du projet s'est vue contrainte d'être réduite : notamment la parcelle B 430 est exclue du projet.

L'emprise passe de 30 170 m² à 19 030 m². Les parcelles concernées par la demande d'autorisation sont listées dans le tableau suivant :

Commune	Section	N° de parcelle	Contenance cadastrale* (m ²)	Superficie concernée par l'installation (m ²)
Roncherolles-en-Bray	B	446	10 000	Totalité : 10 000
		447	10 000	En partie : 9 030
Total				19 030

La **superficie totale** du terrain concerné par la présente demande d'autorisation est de :

⇒ **1 ha 90 a 30 ca.**

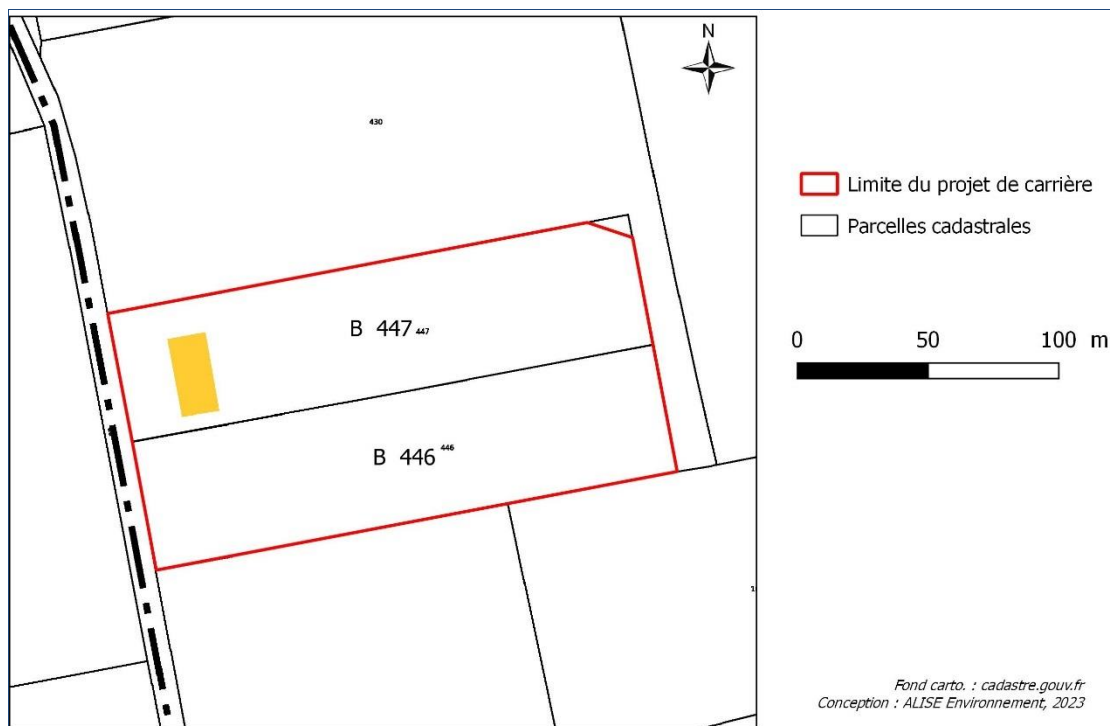


Figure 1 : Emprise de la carrière sur le cadastre (1/2000)

3 - MODIFICATIONS DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION INDUITE PAR LA REDUCTION DE L'EMPRISE

Un document rend compte des modifications apportées au projet initial d'ANBD : ce document est joint au présent mémoire (cf. Annexes).

Le contenu de ce DOSSIER DE MODIFICATION aborde les éléments majeures qu'implique la réduction de l'emprise :

- ⇒ **Présentation de la nouvelle emprise du projet**
- ⇒ **Maitrise foncière**
- ⇒ **Superficie de la demande d'autorisation**
- ⇒ **Quantités de matériaux**
- ⇒ **Phasage de l'exploitation**
- ⇒ **Réaménagement : calendrier du réaménagement et plan de remise en état**
- ⇒ **Réévaluation des impacts**
 - **canalisation de gaz**
 - **risque poussière**
 - **bruit**
 - **trafic**
- ⇒ **Mise à jour des Mesures de compensation et de réduction**
 - **surveillance de la nappe : modification du plan**
 - **poussières : nouvelle mesure**
 - **mesure écologique - plantation de haie (R05) : plan modifié**
 - **mesure écologique – création d'une mare (R01) : plan**
 - **canalisation gaz : rappel de la mesure / pas de mesures supplémentaire**
- ⇒ **Actualisation des garanties financières**
- ⇒ **Plan de situation (1/25000)**
- ⇒ **Plan d'ensemble (1/1000)**

4 - REPONSE AUX OBSERVATIONS

4.1 - MAITRISE FONCIERE

Un extrait de l'acte notarié est fourni ainsi que l'extrait KBIS de la société S.F.B. représentée par **M. BEN SOUSSAN** (cf. Annexes).

La **société S.F.B.** s'est portée acquéreur auprès de la **société EMAMAU** des parcelles cadastrées B 446 et 447 en date du 15/11/2020.

4.2 - DEGRADATION DU MILIEU NATUREL

4.2.1 - Période d'inventaire faune-flore-habitat

« La période inventoriée dans le cadre de l'étude faune-flore a été contrainte par les impératifs calendaires de dépôt du dossier.

Notons cependant que pour ce type de projet, la période de reproduction (allant globalement de mars à juillet) représente la période avec le plus d'enjeux pour les groupes faunistiques, celle à laquelle les espèces sont les plus vulnérables. Dans le cadre de cette étude, la période de reproduction a bien fait l'objet de plusieurs sessions d'inventaires.

4.2.2 - A proximité de la zone Natura 2000

Vis-à-vis des sites Natura 2000 proches, une étude d'incidence a été réalisée et conclue à l'absence d'impact.

A noter que le projet est éloigné de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Pays de Bray humide » qui se trouve à 250 m du site d'étude.

4.2.3 - Espèces et habitat protégés : dérogation ?

Au regard des enjeux recensés, des impacts analysés et de la séquence « éviter-réduire » déclinée, l'obtention d'une demande de dérogation n'apparaît pas nécessaire pour les espèces protégées recensées sur site, les impacts résiduels n'étant pas considérés comme significatifs (d'où l'absence de mesure compensatoire).

Attention : Notons cependant qu'en cas d'observation de chiroptères ou d'indices de présence dans le bâtiment lors du suivi pré-chantier (cf. Mesure S01), la destruction de celui-ci ne pourrait être autorisée que par une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèces protégées. Des gîtes artificiels devront également être installés en compensation au niveau de la haie arborée en limite ouest du site. Ces gîtes seront adaptés aux espèces anthropophiles. Ce cas de figure engendrerait au minimum une

modification de l'arrêté d'autorisation et pourrait même constituer une modification substantielle du projet.

Enfin, plusieurs mesures spécifiques aux Chiroptères sont intégrées au rapport. Il s'agit de :

➤ Mesure E01 Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire : Evolution de l'emprise du projet avec un recul de 10 m par rapport à la limite de site. Le dérangement des espèces au niveau des corridors préférentiels de déplacement et de chasse pour les chiroptères, se trouvant à proximité de ces limites de site, sera donc minimisé.

➤ Mesure R01 Réduction temporelle – Adaptation de la période des travaux sur l'année : Adaptation de la période d'intervention de novembre à mars pour les chiroptères, période la moins impactante (suivi au niveau du bâtiment à réaliser en amont, cf. Mesure S01).

➤ Mesure R03 Gestion écologique des habitats dans les zones d'emprise du projet : Pour chaque phase, un remblaiement par des matériaux inertes puis un étalement de la terre d'origine et un réensemencement en prairie sont prévus. Une gestion différenciée, permettant de favoriser la diversité des êtres vivants et des milieux naturels, pourra ainsi être mise en place à terme sur ces zones de prairie remises en état (terrains de chasse favorables aux chiroptères).

➤ Mesure R05 Plantations diverses sur talus type up-over (« tremplin vert ») ou visant la mise en valeur des paysages : La plantation d'environ 300 m de haie, en limite Nord et Est du site exploité, assurant une fonction de corridor pour les chiroptères qui pourront l'utiliser comme couloir de vol pour rejoindre le boisement à l'Est.

➤ Mesure R07 Remise en état coordonnée du site : Au terme de l'exploitation, le site sera intégralement réaménagé afin de retrouver le milieu d'origine. La remise en état se fera de manière progressive et coordonnée avec l'avancement de l'extraction.

➤ Mesure R08 Création de mare : Création d'un habitat pouvant être utilisé comme zone de chasse pour les chiroptères.

➤ Mesure S01 Suivi pré-chantier pour les chiroptères : Un passage de terrain complémentaire pour les chiroptères sera réalisé au niveau du bâtiment, avant sa destruction. Il aura pour but de rechercher des traces et indices de présence d'espèces anthropophiles (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl ou encore Sérotine commune) et ainsi d'évaluer les potentialités d'accueil de ce bâti avant sa destruction. Cet inventaire terrain sera à prévoir prioritairement en période de parturition (juin - juillet) ou, à défaut, en hiver. En fonction des observations, la période de destruction du bâtiment devra être adaptée (intervention de novembre à mars). Attention : En cas d'observation d'individus ou d'indices de présence dans le bâtiment, la destruction de celui-ci ne pourrait être autorisée que par une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèces protégées. Des gîtes artificiels devront également être installés en compensation au niveau de la haie arborée en limite ouest du site. Ces gîtes seront adaptés aux espèces anthropophiles. Ce cas de figure engendrerait au minimum une modification de l'arrêté d'autorisation et pourrait même constituer une modification substantielle du projet. »

4.2.4 - Espèces invasives

L'étude d'impact mentionne que le site est peu propice au développement de plantes exotiques envahissantes (nommées également invasives), c'est-à-dire, d'espèces dont l'aire d'origine se situe en dehors de Normandie, voire en dehors de France et d'Europe.

Cependant, 1 espèce recensée sur le site est considérée comme espèce exotique envahissante avérée en Normandie : il s'agit du Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et constituent deux 2 haies plantées en bordure du bâtiment.

Cet aspect est pris au sérieux dans l'étude d'impact : ANBD se conformera aux mesures prescrites, notamment :

Mesure R06 « Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (code R2.1f) » :

En cas d'utilisation de terres apportées d'un autre site, il faut s'assurer que celles-ci sont exemptes d'espèces envahissantes afin d'éviter l'introduction de ces espèces dans la zone de travaux. De même, il est préférable de nettoyer les engins et les outils en provenance d'autres chantiers surtout si ceux-ci renferment des espèces envahissantes. Il en est de même à l'issue du chantier de carrière pour tout export de terres ou sortie d'engins et outils.

4.2.5 - Zone humide

Un diagnostic « zone humide » avec étude du terrain a été conduit au printemps 2021 pour vérifier la présence de zones humides, selon les critères réglementaires pédologiques et floristiques.

L'étude conclue à l'absence de zone humide dans l'emprise de la carrière .

4.2.6 - Cours d'eau

En ce qui concerne l'impact potentiel sur le cours d'eau situé en aval du projet : le projet ne prévoit aucune connexion hydraulique.

Pour ce qui concerne les eaux superficielles, le terrain se situe à près de 50 m du ruisseau « Sainte-Marie », affluent de l'Andelle.

Il est démontré dans l'étude d'impact que le projet de carrière n'affectera pas ce cours d'eau dans la mesure où :

1°) ANBD n'exploite pas de gisement dans la nappe,

2°) il n'y aura aucune relation directe entre la carrière et le cours d'eau : ni fossé, ni drain ou autre aménagement hydraulique.

Aucun rejet ne sera émis dans le milieu naturel.

4.2.7 - Nappe phréatique

La protection de la nappe au droit du projet est un enjeu majeur pris en considération par ANBD.

L'étude d'impact préconise diverses mesures, reproduites ci-après :

Mesure n°2 - Exploitation hors d'eau

L'exploitation du gisement ne descendra pas sous une cote minimale fixée à +132 m NGF.
Les matériaux de remblaiement ne seront pas envoyés dans la nappe.

Mesure n°3 - Mesures prises en cas de pollution accidentelle

En cas d'écoulement d'hydrocarbures (fuite des réservoirs des engins), les mesures envisagées sont les suivantes :

- arrêter l'activité sur le site,
- éloigner les autres véhicules, si possible sans mettre en marche les moteurs,
- interdire toutes productions de feux ou d'étincelles,
- faire évacuer le site,
- constituer des barrages empêchant l'écoulement des liquides dangereux avec du sable, de la terre ou tout autres matériaux incombustibles,
- récupérer le liquide dangereux soit par pompage soit à l'aide de produits absorbant.

L'exploitation disposera d'un stock de produits absorbants pouvant être utilisés immédiatement en cas de déversement accidentel de produits liquides. Après absorption, l'ensemble serait ramassé, balayé et évacué vers un centre de traitement adapté.

Mesure n°4 - Pose de 3 piézomètres (forages tubés)

Afin d'effectuer le contrôle de qualité de la nappe et le suivi de sa profondeur, 3 ouvrages sont proposés en limite d'exploitation :

- 1 en position amont (au point haut du Mont du Gât),
- 2 en position aval (en bas du site).

Ces piézomètres seront mis en place dès l'autorisation d'exploiter : l'exploitation se fera au-dessus de la nappe.

Mesure n°5 - Mesures de suivi de la nappe

Le contrôle de qualité de la nappe et le suivi de sa profondeur seront contrôlés au moins 2 fois par an, en période de hautes eaux (hiver) et en période de basses eaux (été).

Les analyses porteront au minimum sur des paramètres indicateurs d'une éventuelle pollution, à savoir :

- pH,
- température,
- conductivité,
- Matières en suspension (MES),
- Demande chimique en oxygène (DCO),
- Hydrocarbures totaux.

4.3 - IMPACTS SUR LE SOL : RESTITUTION DU SOL INITIAL

L'extraction d'un gisement impact directement le sol : la terre de découverte est effectivement décapée.

L'étude d'impact prescrit à ANBD la restitution du sol initial.

Mesure n°13 - Mesures de reconstitution du sol

Après stabilisation du sol, la terre végétale sera régalée sur une épaisseur de 50 cm.

La terre végétale sera issue du stockage de la terre de découverte maintenue sur le site durant l'exploitation.

Pour rappel, la terre de découverte est conservée en merlons :

- merlon périphérique sur la bande de 10 m non exploitée,
- talus de sécurité au sommet du front de taille et le long de la piste.

La reconstitution du sol se fera de manière progressive et coordonnée avec l'avancement remblaiement.

4.4 - RISQUE D'EMISSION DE POUSSIÈRES

L'exploitation risque d'émettre des poussières. Au regard de la taille assez réduite du site leurs quantités seront faibles. Elles seront en outre dispersées hors des zones habitées grâce aux vents dominants favorables (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

Toutefois, ANBD envisage une mesure supplémentaire afin de prévenir et de limiter les envols de poussières :

Mesures pour limiter l'envol de poussière :

- **Arrosage** des pistes et de la plateforme au moyen d'une citerne à eau tractée ;
- **Nettoyage** des voies de circulation et des aires de stationnement des véhicules et engins ;
- **Limitation de la vitesse** des engins sur les pistes non revêtues ;
- Les transports des matériaux sortant de l'installation sont assurés par **bennes bâchées**.
- **Ecran de végétation** : La plantation d'une haie est prévue dans le cadre des mesures écologiques et paysagères (Mesure R05). Cette haie vise à améliorer le contexte paysager et à renforcer la continuité écologique pour le déplacement de la petite faune notamment. Cette haie permettra également de limiter l'envol de poussière vers le nord : cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.**

Mesures de surveillance des émissions de poussière :

Contrôle des retombées de poussière par la méthode des jauges.

ANBD assurera une surveillance de la qualité de l'air par la mise en place en limite de propriété d'un réseau de suivi des retombées atmosphériques de poussières.

Ces mesures seront effectuées **une fois par an** par un organisme indépendant.

Ce suivi est réalisé par la **méthode des jauges** de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 (2017).

Les mesures seront conduites pendant une période où les émissions du site sont les plus importantes au regard de l'activité du site et des conditions météorologiques.

Le nombre d'emplacements est fixé à **2 points** :

- ⇒ Un emplacement sera positionné en dehors de la zone de l'impact du site et permettra de déterminer le niveau d'empoussièrement ambiant (" bruit de fond "). Au regard des vents dominants (cf. § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** page **Erreur ! Signet non défini.**), il devra être positionné à l'ouest ou au sud-ouest.

L'emplacement exact est à définir : ANBD recherchera l'accord d'un propriétaire voisin.

- ⇒ Le second emplacement sera positionné au nord-est du site : il visera à déterminer le niveau d'empoussièrement induit par l'activité.

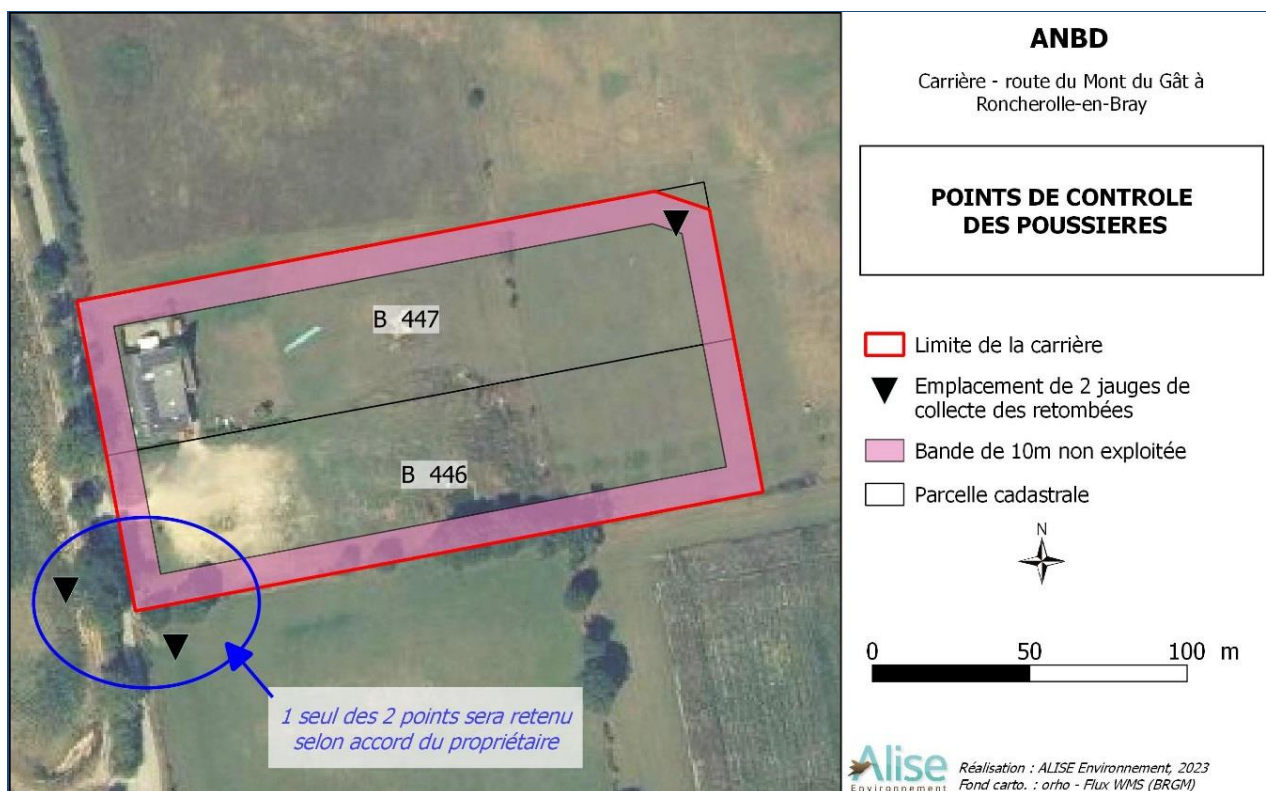


Figure 2 : Plan d'implantation des points de mesures des poussières

4.5 - RISQUE DE NUISANCES SONORES

ANBD prend en considération les nuisances sonores : l'impact sonore a fait l'objet d'une étude acoustique annexée à l'étude d'impact.

Il est à noter qu'avec la modification de l'emprise de la carrière, la limite nord recule de près de 100 m. La perception sonore des engins de la carrière sera donc moins perceptible par les habitations situées au nord-ouest.

Des mesures spécifiques sont prévues par ANBD :

Mesure n°7 - Merlon périphérique

Des merlons pourront être aménagés la bande périphérique de 10 m (non exploitée) pour limiter la propagation du bruit émis par les engins.
Ce merlon sera constitué par la terre de découverte (qui sera stockée sur place pour être réutilisée en vue du réaménagement).

Mesure n°8 - Entretien et contrôle régulier des engins

Tous les engins amenés à travailler sur le site seront conformes à la législation en vigueur.
Ce matériel sera régulièrement vérifié et entretenu.

Mesure n°9 - Contrôle acoustique régulier

Les carrières sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre elles ont obligation d'effectuer régulièrement des mesures de bruit en limite de site et près des habitations riveraines (zones dites à émergence réglementée - ZER).

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixera la fréquence des mesures, en général :
- un contrôle au démarrage de l'installation,
- contrôles tous les 3 à 4 ans.

Le 1er contrôle sonore sera effectué dans les 6 mois à compter de l'ouverture de la carrière.

4.6 - MEMOIRE TRAFIC INDUIT PAR LA CARRIERE

Le trafic induit par la carrière, calculé sur la base d'une production moyenne annuelle de sable de 34 680 tonnes par an et d'un tonnage équivalent de matériaux inertes, sera d'environ 32 camions par jour (pour une charge utile de 20 T et 220 jours travaillés/an). Ce chiffre est un maximum puisqu'un même camion pourra décharger les déblais puis être chargé en sable : **le trafic engendré par l'activité est donc estimé entre 16 et 32 camions par jour.**

4.7 - DEGRADATION DU PAYSAGE

Comme démontré dans l'étude d'impact : l'étude paysagère montre que la carrière s'intégrera relativement bien dans le paysage. Localisé sur le versant est du Mont du Gât, le projet de carrière – qui est de détail modeste – ne peut être visible que depuis des points de vue éloignés et localisés vers le nord-est, l'est et le sud-est. Le site bénéficie en outre d'une topographie et d'écrans boisés favorables, laissant peu d'habitation le percevoir.

Bien qu'il soit considéré que la carrière affectera peu le paysage, ANBD propose la mesure suivante :

Mesure n°6 - Alignement d'arbre

Plantation d'une haie d'arbres d'essences locales et pouvant atteindre une 10aine de mètres.
Plantation sur la bande périphérique de 10 m non exploitée aux limites nord et est.
Longueur de la haie préconisée : 300 m environ.
Ils seront plantés sur talus.
Après la fin de l'exploitation ils pourront être utilisés par le propriétaire en bois d'œuvre ou en bois énergie pour la partie houppier.

Cette mesure est à rapprocher de la **mesure écologique « R05 »** (Plantations diverses : sur talus type up-over (« tremplin vert ») ou visant la mise en valeur des paysages)

4.8 - REMBLAIEMENT : DIFFICULTE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX INERTES ET ORIGINE

Le projet d'ANBD prévoit le **remblaiement de la carrière par des matériaux inertes**.

Ces matériaux seront issus de la démolition : leur utilisation pour le remblaiement de carrière est encadrée par la réglementation.

En l'occurrence la liste des déchets inertes qui seront acceptés sur le site de Roncherolles-en-Bray est rappelée dans ce tableau :

MEMOIRE EN REPONSE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Tableau 1 : Liste des déchets inertes admis sur le site de Roncherolles-en-Bray

CODE DÉCHET (1)	DESCRIPTION	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(1) Code et description définis à l'Annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement (abrogé). Précision : L'annexe II de l'article R. 541-8 est abrogée par le Décret n°2016-288 du 10 mars 2016, article 6 3°. L'annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 dans sa version issue de la Décision n° 2014/955/UE de la Commission du 18 décembre 2014 est la liste des déchets

La sté ANBD ne prévoit pas de recevoir sur son site les matériaux suivants (admissibles en ISDI) :

Matériau interdits :

- ⇒ **Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron (17 03 02),**
- ⇒ **Déchets de matériaux à base de fibre de verre (10 11 03),**
- ⇒ **Emballage en verre (15 01 07),**
- ⇒ **Verres triés (19 12 05).**

Les modalités du remblaiement sont décrites dans le dossier « Description du projet » (document constitutif de la demande d'autorisation) : origine des matériaux, nature des matériaux admissibles, matériaux refusés, procédure d'admission des déchets.

Procédure d'acceptation préalable des déchets inertes

La procédure d'acceptation préalable des déchets inertes suivra les mêmes modalités que dans une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Ce type d'installation est d'ailleurs exploitée par ANBD sur la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy.

Vis-à-vis de la nappe :

Le projet de l'exploitation du gisement de sable ne prévoit pas de descendre sous le cote de +132 m NGF. Les matériaux de remblaiement ne seront donc pas envoyés dans la nappe.

- Se reporter au chapitre 4.2.7 - du présent document (Nappe phréatique, page 10).

4.9 - LE DEVENIR DE LA DISCOTHEQUE ET ADAPTATION DU PERIMETRE CARRIERE

Dans l'emprise de la carrière est présent une **discothèque** dont l'activité se maintiendrait dans les 2 prochaines années. Son gérant reste en cours de réflexion sur la poursuite de cette activité : il se laisse une durée de 2 ans pour prendre une décision.

Durant ce laps de temps, la discothèque sera totalement dissociée de l'activité carrière d'ANBD, avec :

- Un périmètre de la carrière qui évoluera lors de la 4^{ème} année d'exploitation (phase 4) :
- Le périmètre de la carrière sera clôturé et un portail fermé aux horaires de fermeture
- Les voiries et parking privés dissociés pour chaque activité.

La discothèque ne fonctionne que les vendredis et samedis en soirée : il n'y aura par conséquent aucune gêne réciproque.

Le plan suivant présente l'évolution du périmètre de la carrière en cours d'exploitation :



Figure 3 : Evolution programmée du périmètre de la carrière en cours d'exploitation

4.10 - LA CAPACITE FINANCIERE DE LA SOCIETE ANBD

Le dernier bilan comptable de l'entreprise est fourni en Annexe 2 du présent document.

5 - ANNEXES

Table des annexes

- Annexe 1 Dossier de modification du projet
- Annexe 2 Comptes annuels d'ANBD au 31 décembre 2022

ANNEXE 1 DOSSIER DE MODIFICATION DU PROJET

ANBD

6 RTE DES MURS
76680 MONTEROLIER

DOSSIER DE MODIFICATION DU PROJET

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière
de sable

sur la commune de Roncherolles-en-Bray (76)



Juillet 2023

SARL ANBD

Siège social :

6 RTE DES MURS
76680 MONTEROLIER

Contact(s) : Mickael BROCARD, *gérant*

Tél. : 06 27 93 58 14

mickael.brocard@orange.fr

Adresse du site :

Route du Mont du Gât
76440 RONCHEROLLES-EN-BRAY

SOMMAIRE

1 - OBJET DU DOSSIER	5
2 - NOUVELLE EMPRISE DU PROJET	6
3 - PERIMETRE DE LA CARRIERE : EVOLUTION EN COURS D'EXPLOITATION.....	7
4 - MAITRISE FONCIERE.....	8
5 - SUPERFICIE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	13
6 - DUREE D'EXPLOITATION	13
7 - QUANTITES DE MATERIAUX	13
8 - PHASAGE DE L'EXPLOITATION	13
9 - REAMENAGEMENT	15
9.1 - CALENDRIER DU REAMENAGEMENT.....	16
9.2 - PLAN DE REMISE EN ETAT	16
10 - REEVALUATION DES IMPACTS	18
10.1 - CANALISATION DE GAZ	18
10.2 - RISQUE POUSSIERE.....	19
10.3 - BRUIT.....	20
10.3.1 - Etat initial	20
10.3.1 - Evaluation des niveaux sonores.....	21
10.4 - TRAFIC	22
11 - MESURES DE COMPENSATION ET DE REDUCTION	23
11.1 - SURVEILLANCE DE LA NAPPE : MODIFICATION DU PLAN	23
11.2 - POUSSIERES : NOUVELLE MESURE	24
11.3 - BRUIT : PAS DE MESURE SUPPLEMENTAIRE	26
11.4 - MESURE ECOLOGIQUE - PLANTATION DE HAIE (R05) : PLAN MODIFIE.....	27
11.1 - MESURE ECOLOGIQUE – CREATION D'UNE MARE (R01) : PLAN	28
11.2 - CANALISATION GAZ : RAPPEL DE LA MESURE / PAS DE MESURES SUPPLEMENTAIRE	29
12 - ACTUALISATION DES PLANS REGLEMENTAIRES	30
13 - ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES.....	30
14 - ANNEXES	31
ANNEXE 1 PLAN DE SITUATION (1/25000)	33
ANNEXE 2 PLAN D'ENSEMBLE (1/1000)	34
ANNEXE 3 ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES	35

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Emprise de la carrière sur le cadastre (1/2000)	6
Figure 2 : Evolution programmée du périmètre de la carrière en cours d'exploitation	7
Figure 3 : Plan du phasage de l'exploitation	14
Figure 4 : Plan de remise en état (échelle : 1/1500 ^{ème}).....	17
Figure 5 : Le tracé de la canalisation de gaz	18
Figure 6 : Rose des vents à la station météo de Rouen-Boos	19
Figure 7 : Localisation des points de mesure de bruit par rapport à la nouvelle emprise.....	20
Figure 8 : Plan d'implantation des piézomètres.....	23
Figure 9 : Plan d'implantation des points de mesures des poussières	25
Figure 10 : Plan d'implantation de la haie (mesure de réduction R05).....	26
Figure 11 : Plan d'implantation de la haie (mesure de réduction R05).....	27
Figure 12 : Plan d'implantation de la mare (mesure R01).....	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détail des volumes exploités par phase	15
Tableau 2 : Calendrier du phasage d'exploitation (réaménagement compris).....	15
Tableau 3 : Calendrier du déroulement de la remise en état	16
Tableau 4 : Calcul des niveaux sonores en fonction de l'éloignement de la source de bruit	21

1 - OBJET DU DOSSIER

ANBD envisage l'exploitation d'une carrière de sable hors d'eau et son remblaiement par des matériaux inertes sur la commune de Roncherolles-en-Bray (76).

A ce titre ANBD a déposé une Demande d'autorisation environnementale en juillet 2022, suivi de complément transmis en novembre 2022.

L'enquête publique s'est déroulée du 1er juin au 30 juin 2023.

Au cours de l'enquête publique, l'emprise du projet s'est vue contrainte d'être réduite. Ceci implique des changements conséquents du projet.

Ce document rend compte des modifications apportées au projet initial d'ANBD.

2 - NOUVELLE EMPRISE DU PROJET

Le projet de carrière est réduit : l'emprise passe de 30 170 m² à 19 030 m², ce qui représente une réduction de 37 %.

La parcelle B 430 est exclue du projet.

Les parcelles concernées par la demande d'autorisation sont listées dans le tableau suivant :

Commune	Section	N° de parcelle	Contenance cadastrale* (m ²)	Superficie concernée par l'installation (m ²)
Roncherolles-en-Bray	B	446	10 000	Totalité : 10 000
		447	10 000	En partie : 9 030
Total				19 030

La **superficie totale** du terrain concerné par la présente demande d'autorisation est de :

⇒ **1 ha 90 a 30 ca.**

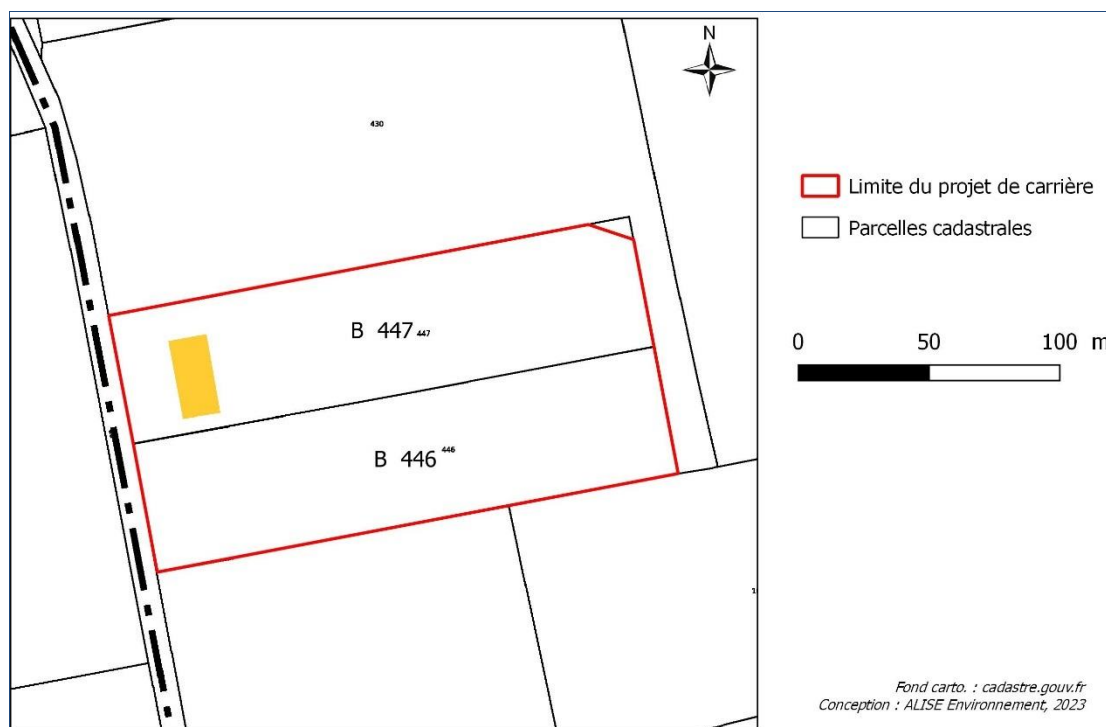


Figure 1 : Emprise de la carrière sur le cadastre (1/2000)

3 - PERIMETRE DE LA CARRIERE : EVOLUTION EN COURS D'EXPLOITATION

Dans l'emprise de la carrière est présent un bâtiment : il s'agit d'une discothèque dont l'activité se maintiendrait dans les 2 prochaines années. Son gérant reste en cours de réflexion sur la poursuite de cette activité : il se laisse une durée de 2 ans pour prendre une décision.

Durant ce laps de temps, la discothèque sera totalement dissociée de l'activité carrière d'ANBD, avec :

- Un périmètre de la carrière qui évoluera lors de la 4^{ème} année d'exploitation (phase 4) :
- Le périmètre de la carrière sera clôturé et un portail fermé aux horaires de fermeture
- Les voies et parking privés dissociés pour chaque activité.

La discothèque ne fonctionne que les vendredis et samedis en soirée : il n'y aura par conséquent aucune gêne réciproque.

Le plan suivant présente l'évolution du périmètre de la carrière en cours d'exploitation :



Figure 2 : Evolution programmée du périmètre de la carrière en cours d'exploitation

4 - MAITRISE FONCIERE

Les documents suivants (sur 4 pages) permettent d'attester la propriété des parcelles 446 et 447 à M. BEN SOUSSAN, via sa société S.F.B..

MODIFICATION DU PROJET

21637803
CP/SR/

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
LE QUINZE NOVEMBRE**

**A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines), 96 avenue du Maréchal Foch, au
siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,**

**Maître Céline PEREIRA, Notaire au sein de la Société Civile
Professionnelle « Sylvain PLANTELIN, François PLANTELIN et Vincent
LABORDE-DUPERE, notaires associés de la société civile professionnelle
titulaire d'un office notarial sis à Saint-Germain-en-Laye (78100), 96, avenue du
Maréchal-Foch »,**

**A RECU LA PRESENTE VENTE à la requête des parties ci-après
identifiées.**

Cet acte comprend deux parties pour répondre aux exigences de la publicité
foncière, néanmoins l'ensemble de l'acte et de ses annexes forme un contrat
indissociable et unique.

La première partie dite "partie normalisée" constitue le document
hypothécaire normalisé et contient toutes les énonciations nécessaires tant à la
publication au fichier immobilier qu'à la détermination de l'assiette et au contrôle du
calcul de tous impôts, droits et taxes.

La seconde partie dite "partie développée" comporte des informations,
dispositions et conventions sans incidence sur le fichier immobilier.

PARTIE NORMALISEE

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

La Société dénommée **EMAMAU**, Société civile immobilière au capital de
1.000,00 €, dont le siège est à MONTREUIL-EN-CAUX (76850), 90 chemin des
Vieilles Rues, identifiée au SIREN sous le numéro 812.939.544 et immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de DIEPPE.

MODIFICATION DU PROJET

2

ACQUEREUR

La Société dénommée **SFB**, Société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège est à CHATOU (78400), 8 rue de la Liberté, identifiée au SIREN sous le numéro 487468423 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

QUOTITES ACQUISES

La société dénommée **SFB** acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

PRESENCE - REPRESENTATION

- La Société dénommée **EMAMAU** est représentée à l'acte par Madame Stéphanie RICHARD, clerc de notaire, domiciliée à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 96 avenue du Maréchal Foch, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Monsieur Jean-Yves DUBREUIL en date à MONTREUIL-EN-VAUX du 12 novembre 2021 demeurée ci-annexée.

Monsieur Jean-Yves DUBREUIL agissant en qualité de gérant, fonction à laquelle il a été nommé aux termes de l'article 25 des statuts, dont une copie est demeurée ci-annexée.

Spécialement habilité à l'effet des présentes, avec faculté de déléguer, en vertu d'une assemblée générale en date du 26 juillet 2021, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée ci-annexée.

- La Société dénommée **SFB** est représentée à l'acte par Monsieur Stephan BEN SOUSSAN agissant en qualité de Président, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 novembre 2020 dont une copie certifiée conforme par le Président est demeurée ci-annexée.

Spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une assemblée générale en date du 12 novembre 2021, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée ci-annexée.

DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent notamment :

- qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ou sous procédure de sauvegarde des entreprises,
- qu'elles ne sont concernées par aucune demande en nullité ou dissolution,
- que les éléments caractéristiques énoncés ci-dessus les concernant tels que : capital, siège, numéro d'immatriculation, dénomination, sont exacts.

L'**ACQUEREUR** déclare ne pas être, soit à titre personnel, soit en tant qu'associé ou mandataire social, soumis à l'interdiction d'acquies prévue par l'article 225-26 du Code pénal.

DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE DES PARTIES

Les pièces suivantes ont été produites à l'appui des déclarations des parties sur leur capacité :

Concernant la société EMAMAU

- Statuts.

MODIFICATION DU PROJET

3

- Extrait K bis.
- Certificat de non faillite.
- **Concernant la société SFB**
- Statuts.
- Extrait K bis.
- Certificat de non faillite.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

TERMINOLOGIE

Le vocable employé au présent acte est le suivant :

- Le mot "**VENDEUR**" désigne le ou les vendeurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les vendeurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Le mot "**ACQUEREUR**" désigne le ou les acquéreurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les acquéreurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Les mots "**LES PARTIES**" désignent ensemble le **VENDEUR** et l'**ACQUEREUR**.
- Les mots "**BIEN**" ou "**BIENS**" ou "**IMMEUBLE**" désigneront indifféremment les biens de nature immobilière objet des présentes.
- Les mots "**biens mobiliers**" ou "**mobilier**", désigneront indifféremment, s'il en existe, les meubles et objets mobiliers se trouvant dans le ou les biens de nature immobilière et transmis avec ceux-ci.
- Le mot "annexe" désigne tout document annexé. Les annexes forment un tout indissociable avec l'acte et disposent du même caractère authentique. Il est précisé que les pièces mentionnées comme étant annexées sont des copies numérisées.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS

Le **VENDEUR** vend pour sa totalité en pleine propriété à l'**ACQUEREUR**, qui accepte, le **BIEN** dont la désignation suit.

IDENTIFICATION DU BIENDESIGNATION

A **RONCHEROLLES-EN-BRAY (SEINE-MARITIME) 76440 617 Rue du Mont du Gât,**

Un local commercial à usage de bar-discothèque et terrain attenant.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	446	617 Mont du Gats	01 ha 00 a 00 ca
B	447	617 rue du Mont du Gat	01 ha 00 a 00 ca

Total surface : 02 ha 00 a 00 ca

Greffé du Tribunal de Commerce de Versailles

1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEXCode de vérification : BDBE5xI6WE
<https://contrôle.infogreffé.fr/contrôle>

N° de gestion 2005B04146

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 5 juillet 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	487 468 423 R.C.S. Versailles
Date d'immatriculation	15/12/2005
Dénomination ou raison sociale	S.F.B.
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	1 500,00 Euros
Adresse du siège	8 Rue De la Liberté 78400 Chatou
Activités principales	Conseil en gestion d'entreprises administration aides aux entreprises la promotion immobilière construction conception commercialisation maisons individuelles
Durée de la personne morale	Jusqu'au 15/12/2104
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

Nom, prénoms	BEN SOUSSAN Stephan Henri Jean Herve
Date et lieu de naissance	Le 11/01/1971 à Levallois-Perret (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	8 Rue De la Liberté 78400 Chatou

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	8 Rue De la Liberté 78400 Chatou
Nom commercial	S.F.B.
Activité(s) exercée(s)	Conseil en gestion d'entreprises administration aides aux entreprises la promotion immobilière construction conception commercialisation maisons individuelles
Date de commencement d'activité	15/11/2005
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

5 - SUPERFICIE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

En retirant la bande périphérique non exploitable de 10 m, la **surface exploitable** est évaluée à :

⇒ **14 700 m²** (*en lieu et place des 24 200 m² du projet initial*).

6 - DUREE D'EXPLOITATION

La demande d'autorisation porte sur une durée totale de **5 années** (*en lieu et place des 7 années du projet initial*) dont :

- **4 années d'exploitation,**
- **La 5^{ème} année est réservée uniquement au réaménagement final.**

7 - QUANTITES DE MATERIAUX

Le volume total de matériaux à extraire est estimé à près de **86 700 m³** ce qui correspond à un tonnage total de l'ordre de **138 720 T** (densité : 1,6).

Sur 4 années effectives d'exploitation (la 5^{ème} étant réservée au réaménagement), la production annuelle de matériaux extraits sera de :

⇒ **Production moyenne annuelle de sable : 34 680 tonnes par an.**

Sur 5 années de remblaiement, les apports en matériaux inertes seront de :





⇒ **Apport moyen annuel de matériaux inertes : 27 744 tonnes par an.**

8 - PHASAGE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation sera découpée en **4 phases d'exploitation**.

Le plan du phasage est présenté ci-après :



-  Périmètre de la carrière sur les 3 premières années
-  Périmètre de la carrière sur les 4ème et 5ème années
-  Phase d'exploitation
-  Bande de 10m non exploitée

Fond carto. : Geoportail (août 2019)
Conception : ALISE Environnement, 2023

Figure 3 : Plan du phasage de l'exploitation

Les volumes exploitables, les tonnages et les durées d'exploitation de chaque phase sont détaillés dans le tableau suivant :

MODIFICATION DU PROJET

Tableau 1 : Détail des volumes exploités par phase

N° Phase	Surface exploitable (m²)	Epaisseur moyenne de gisement (m)	Volume estimé de gisement (m3)	Tonnage (Tonne)*	N° année
1	5 300	4	21 200	33 920	1
2	3 300	6	19 800	31 680	2
3	3 100	7	21 700	34 720	3
4	3 000	8	24 000	38 400	4
Total	14 700		86 700	138 720	Total : 4 années d'extraction

* Densité : 1,6

Le tableau suivant présente le calendrier du phasage et du réaménagement :

Tableau 2 : Calendrier du phasage d'exploitation (réaménagement compris)

Années	Phases			
	1	2	3	4
1	E	N	N	N
2	R	E	N	N
3	F	R	E	N
4	F	F	R	E
5	F	F	F	R
6	F	F	F	F

Légende

N	Phase encore non exploitée
E	Phase découverte / en cours d'exploitation
R	Phase en cours de réaménagement (remblaiement)
F	Phase remise en état

9 - REAMENAGEMENT

9.1 - CALENDRIER DU REAMENAGEMENT

Le réaménagement se fera de manière progressive et coordonnée avec l'avancement de l'extraction, selon un phasage établi dans le présent dossier (cf. Figure 3 - page 14).

Au terme de la période d'extraction (4 années), 1 année supplémentaire sera prévue pour le réaménagement final, soit 5 années d'exploitation.

Le réaménagement du site sera effectué avec l'avancement de l'exploitation selon le calendrier suivant :

Tableau 3 : Calendrier du déroulement de la remise en état

Années	Extraction du gisement de sable	Réaménagement
1	Phase 1	/
2	Phase 2	Phase 1
3	Phase 3	Phase 2
4	Phase 4	Phase 3
5	<i>Extraction du gisement terminé</i>	Phase 4

9.2 - PLAN DE REMISE EN ETAT

Le plan de la remise en état du site est présenté sur la Figure 4.

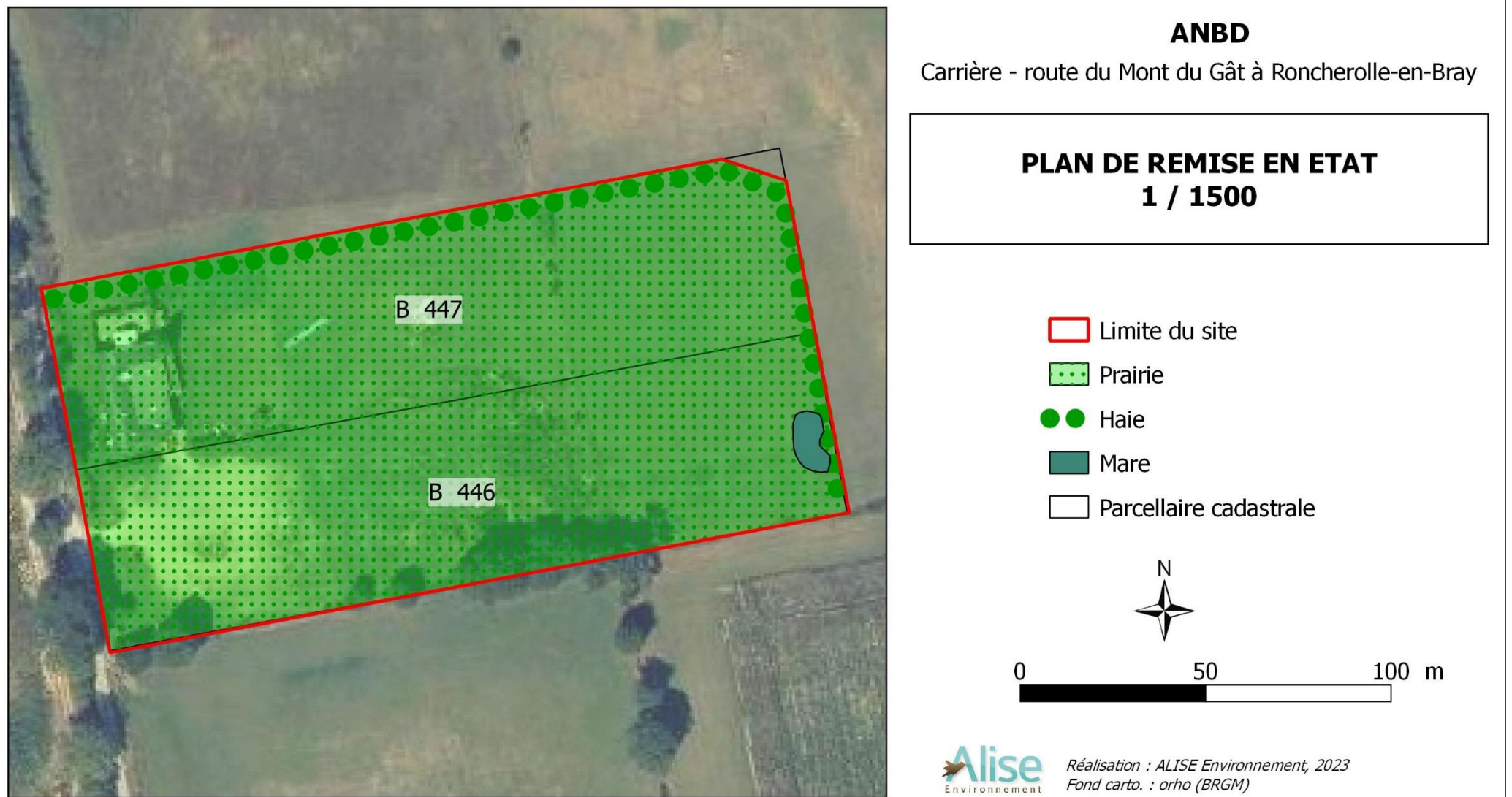


Figure 4 : Plan de remise en état (échelle : 1/1500^{ème})

10 - REEVALUATION DES IMPACTS

10.1 - CANALISATION DE GAZ

les incidences de la modification du projet sur celle-ci en matière de risque accidentel

La canalisation de gaz et sa bande de 25 m de sécurité (située de part et d'autre de l'ouvrage, associée à la servitude d'utilité publique) sera exclue du périmètre de la carrière.

➤ Le projet de carrière respectera les dispositions émises par GRT Gaz qui sont rappelées dans l'étude d'impact de 2022 et dans ce rapport : se reporter au chapitre consacré aux Mesures (§ 11.2 - page 29).

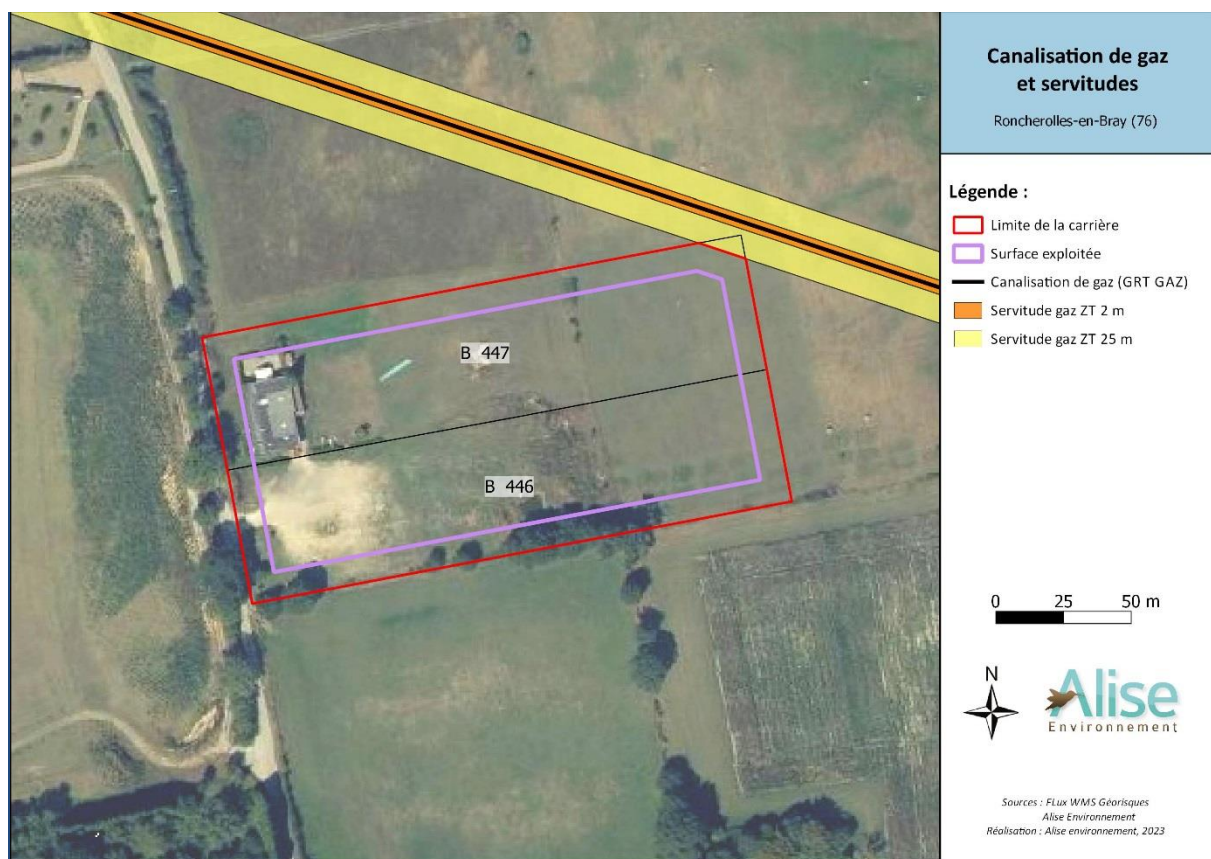


Figure 5 : Le tracé de la canalisation de gaz

(Source : GRT GAZ, le 28/04/2021)

10.2 - RISQUE POUSSIERE

La formation de poussières est un phénomène limité dans le temps puisque les périodes critiques correspondent aux périodes particulièrement sèches, notamment **entre juin et septembre**.

Au regard de l'activité considérée, l'émission des poussières peut résulter :

- ⇒ De la circulation des engins et véhicules de transport sur les pistes en période sèche,
- ⇒ Du stock de matériaux exploités,
- ⇒ Des surfaces mises à nue.

L'envol de poussières est susceptible de générer des effets sur la santé et sur l'environnement. Selon leur taille (granulométrie), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. Vis-à-vis de l'environnement les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus avérées.

En ce qui concerne le projet de carrière d'ANBD Sur Roncherolles-en-Bray :

1°) Les vents dominants dans la région viennent principalement des secteurs ouest à sud-ouest (se reporter à la rose des vents à la Figure 6). Ainsi ils risquent d'entraîner les **éventuelles poussières vers l'est et le nord-est**, c'est-à-dire vers les terres agricoles. Dans cette direction les secteurs habités sont épargnés.

2°) Il faut également préciser que le climat local est plutôt humide : entre juin et septembre il pleut en moyenne entre 9 et 10 jours par mois, ce qui limite les risques.

3°) L'activité sur ce projet de carrière sera modeste, ce qui en toute proportion engendrera des émissions des poussières relativement faibles.

L'exploitation émettra des poussières en faibles quantités et dispersées hors des zones habitées grâce aux vents dominants favorables.

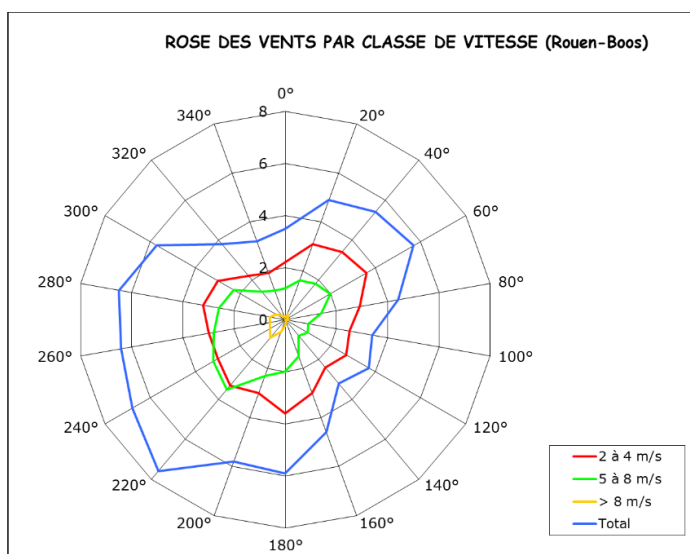


Figure 6 : Rose des vents à la station météo de Rouen-Boos

10.3 - BRUIT

Une étude de bruit a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact, afin de comparer un état initial (c'est-à-dire avant ouverture de la carrière) avec une évaluation future.

10.3.1 - Etat initial

Les mesures des niveaux sonores à état initial ont été réalisées aux abords du site et près des habitations les plus proches (zones à émergence réglementée).

Le plan de localisation des points de mesures a été mis à jour avec les nouvelles limites de la carrière.

Avec le recul de limite nord de la carrière, l'habitation située au Mont du Gât ne se trouve plus à 90 de la limite de la carrière, mais à 140 m.

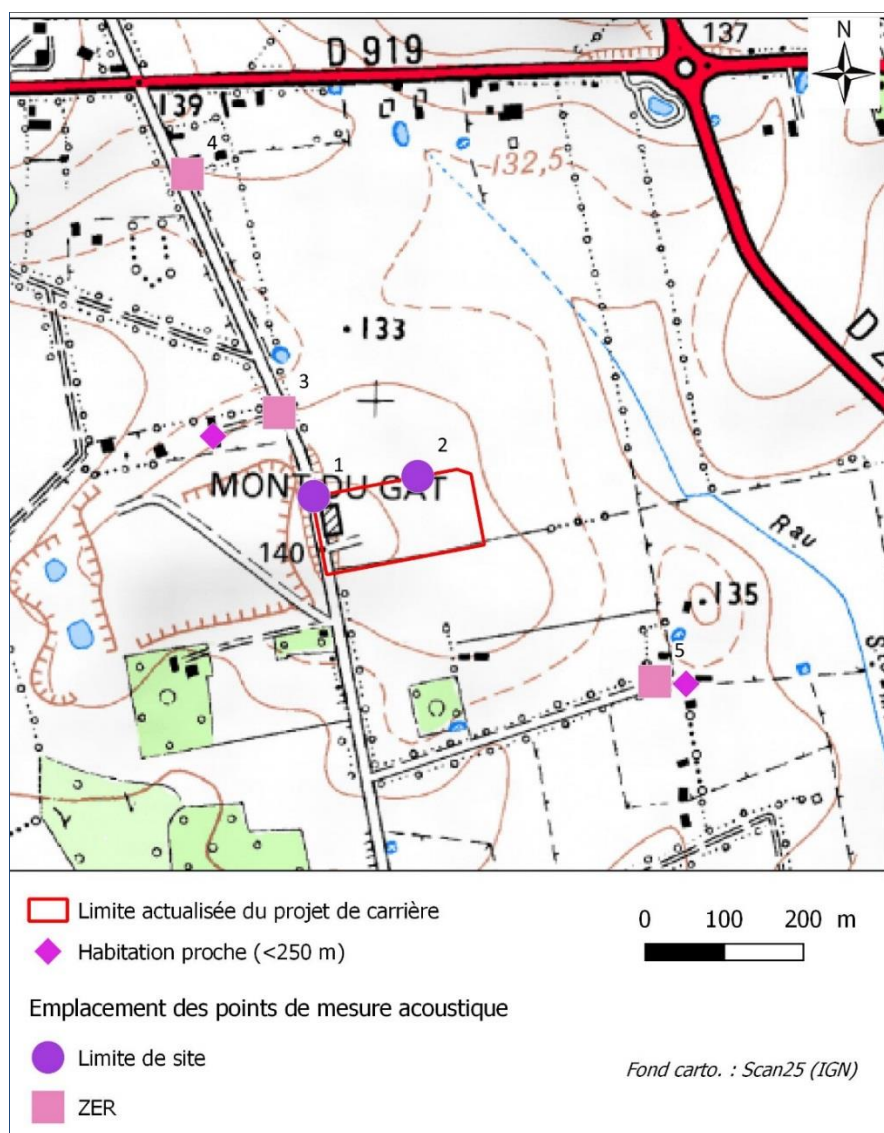


Figure 7 : Localisation des points de mesure de bruit par rapport à la nouvelle emprise

10.3.1 - Evaluation des niveaux sonores

L'évaluation future du projet est mise à jour. Cette évaluation est réalisée par calcul acoustique basé sur la décroissance sonore dont la formule est la suivante :

$$LP = I - 10 \cdot \text{LOG}(D^2) \quad \text{avec } LP : \text{Niveau sonore en point situé à la distance « D »} \\ \text{d'une source de bruit d'intensité « I ».}$$

L'étude est orientée sur les 2 habitations les plus proches :

- ⇒ **habitation isolée au Mont du Gât : à 140 m à l'ouest des limites de la carrière (et non plus à 90 m dans le projet initial),**
- ⇒ **habitations impasse du Chêne : à 250 m au sud-est. (situation inchangée par rapport à l'étude initiale.**

La décroissance d'une source émettant 85 dB(A) à 1 m - valeur correspondant à un chargeur ou une pelleuse - donne les résultats suivants :

Tableau 4 : Calcul des niveaux sonores en fonction de l'éloignement de la source de bruit
(En gras les valeurs modifiées par rapport au projet initial)

Chargeur ou une pelleuse - Intensité sonore à 1 m :	85 dB(A)	
Zone à émergence réglementée (ZER)	Habitation du Mont du Gât (Point n°3)	Impasse du Chêne (Point n°5)
Distance par rapport aux limites du projet	140 m	250 m
Niveau sonore calculé : Lp attendu	42,08 dB(A)	37,04 dB(A)
Mesure considérée à l'état initial en ZER - selon la distance de la ZER	42,5 dB(A) *	42,5 dB(A)
Emergence calculée (= Niveau sonore calculé - Mesure considérée à l'état initial)	0 dB(A)	0 dB(A)
Conformité réglementaire selon l'arrêté du 23 janvier 1997	OUI	OUI

* Précision : au point n°3 la mesure effectuée à l'état initial est de 56 dB(A) mais n'est pas retenue pour le calcul de l'émergence, ce point n'étant pas localisé au niveau de l'habitation. Pour le calcul en ce point on prend la valeur relevée au point n°5 qui apparaît plus proche de l'ambiance sonore réelle du lieu (et plus impactant pour cette évaluation sonore).

Au regard de cette évaluation sonore - effectuée en situation maximisante - le bruit de la carrière sera perceptible de l'habitation voisine (au Mont du Gât) mais à un niveau sonore acceptable et conforme.

10.4 - TRAFIC

Le trafic induit par la carrière, calculé sur la base d'une production moyenne annuelle de sable de 34 680 tonnes par an et d'un tonnage équivalent de matériaux inertes, sera d'environ 32 camions par jour (pour une charge utile de 20 T et 220 jours travaillés/an). Ce chiffre est un maximum puisqu'un même camion pourra décharger les déblais puis être chargé en sable : **le trafic engendré par l'activité est donc estimé entre 16 et 32 camions par jour.**

11 - MESURES DE COMPENSATION ET DE REDUCTION

Les mesures établies dans l'étude d'impact déposée avec la demande d'autorisation en 2022 restent valables, à l'exception de certaines mesures que le présent document met à jour.

11.1 - SURVEILLANCE DE LA NAPPE : MODIFICATION DU PLAN

Pose de 3 piézomètres (forages tubés)

Afin d'effectuer le contrôle de qualité de la nappe et le suivi de sa profondeur, 3 ouvrages sont proposés en limite d'exploitation :

- 1 en position amont (au point haut du Mont du Gât),
- 2 en position avale (en bas du site).

☞ Cf. Plan joint : Figure 8.

Ces piézomètres seront mis en place dès l'autorisation d'exploiter : l'exploitation se fera au-dessus de la nappe.

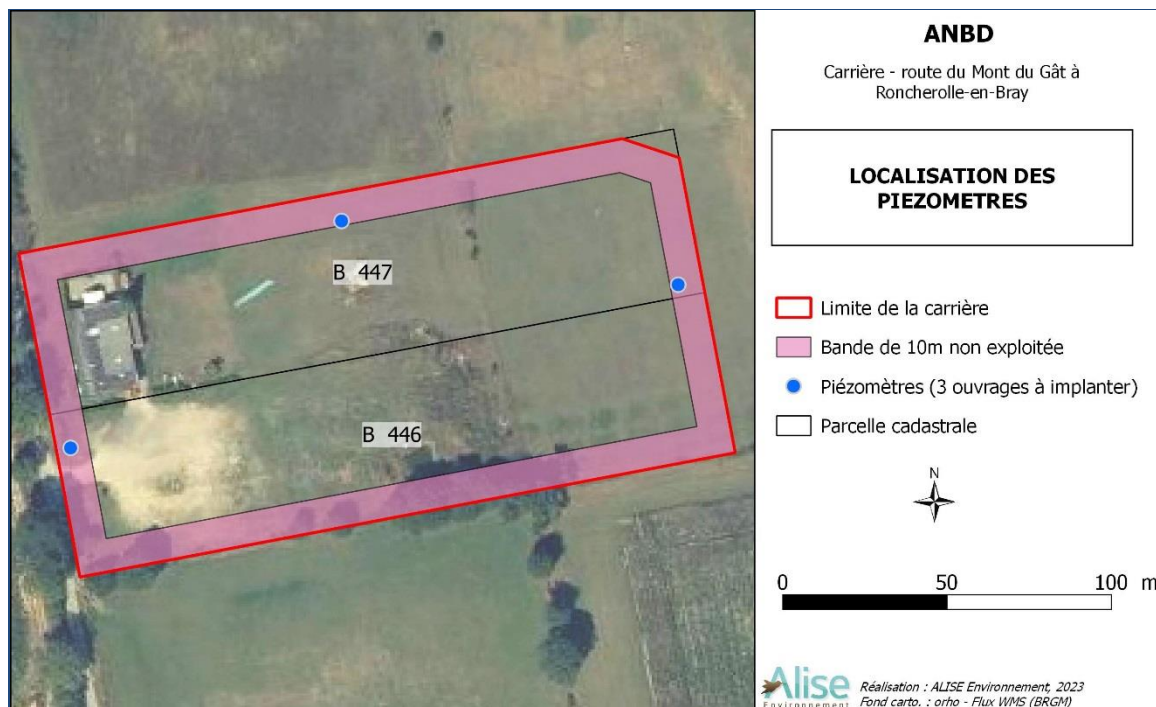


Figure 8 : Plan d'implantation des piézomètres

11.2 - POUSSIÈRES : NOUVELLE MESURE

L'exploitation risque d'émettre des poussières. Au regard de la taille assez réduite du site leurs quantités seront faibles. Elles seront en outre dispersées hors des zones habitées grâce aux vents dominants favorables (cf. 10.2 - Risque poussière 19).

Toutefois, ANBD envisage une mesure supplémentaire afin de prévenir et de limiter les envols de poussières :

Mesures pour limiter l'envol de poussière :

- **Arrosage** des pistes et de la plateforme au moyen d'une citerne à eau tractée ;
- **Nettoyage** des voies de circulation et des aires de stationnement des véhicules et engins ;
- **Limitation de la vitesse** des engins sur les pistes non revêtues ;
- Les transports des matériaux sortant de l'installation sont assurés par **bennes bâchées**.
- **Ecran de végétation** : La plantation d'une haie est prévue dans le cadre des mesures écologiques et paysagères (Mesure R05). Cette haie vise à améliorer le contexte paysager et à renforcer la continuité écologique pour le déplacement de la petite faune notamment. Cette haie permettra également de limiter l'envol de poussière vers le nord : cf. *Figure 11 page 27*.

Mesures de surveillance des émissions de poussière :

Contrôle des retombées de poussière par la méthode des jauges.

ANBD assurera une surveillance de la qualité de l'air par la mise en place en limite de propriété d'un réseau de suivi des retombées atmosphériques de poussières.

Ces mesures seront effectuées **une fois par an** par un organisme indépendant.

Ce suivi est réalisé par la **méthode des jauges** de collecte des retombées suivant la norme NF EN 43-014 (2017).

Les mesures seront conduites pendant une période où les émissions du site sont les plus importantes au regard de l'activité du site et des conditions météorologiques.

Le nombre d'emplacements est fixé à **2 points** :

- ⇒ Un emplacement sera positionné en dehors de la zone de l'impact du site et permettra de déterminer le niveau d'empoussièrement ambiant (" bruit de fond "). Au regard des vents dominants (cf. § 10.2 - page 19), il devra être positionné à l'ouest ou au sud-ouest.

L'emplacement exact est à définir : ANBD recherchera l'accord d'un propriétaire voisin.

- ⇒ Le second emplacement sera positionné au nord-est du site : il visera à déterminer le niveau d'empoussièrement induit par l'activité.

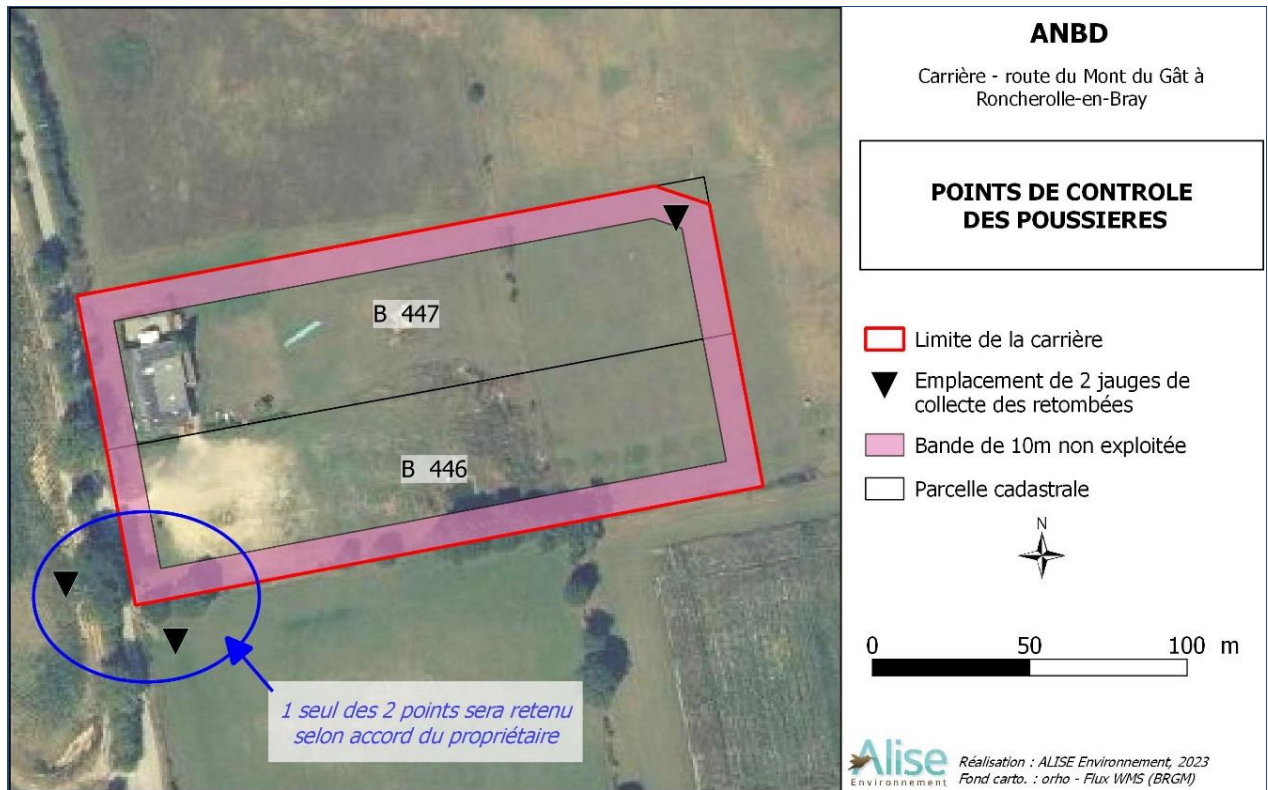


Figure 9 : Plan d'implantation des points de mesures des poussières

11.3 - BRUIT : PAS DE MESURE SUPPLEMENTAIRE

La mesure énoncée dans l'étude d'impact de juin 2022 est maintenue est jugée suffisante. Elle est rappelée ci-après :

Merlon périphérique

Des merlons pourront être aménagés la bande périphérique de 10 m (non exploitée) pour limiter la propagation du bruit émis par les engins. Leur hauteur sera de 2 à 3 m.
Ce merlon sera constitué par la terre de découverte (qui sera stockée sur place pour être réutilisée en vue du réaménagement final).

Le plan suivant (non présenté dans l'étude d'impact) illustre cette mesure :

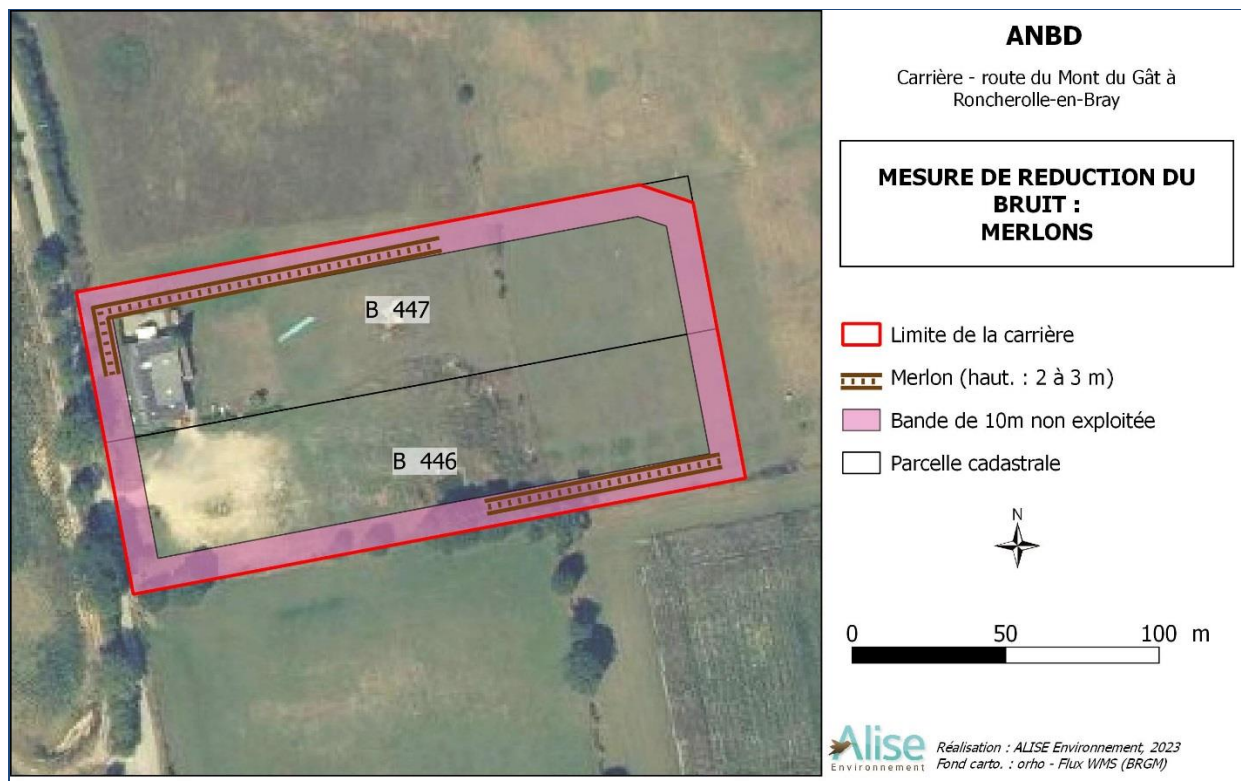


Figure 10 : Plan d'implantation de la haie (mesure de réduction R05)

11.4 - MESURE ECOLOGIQUE - PLANTATION DE HAIE (R05) : PLAN MODIFIE

L'étude d'impact déposée avec la Demande d'autorisation prévoyait la **plantation d'une haie** en limite Nord et Est, sur la bande de 10 m non exploitée.

La longueur de la haie restera de 300 m.

Avec la modification de l'emprise, le linéaire est modifié selon ce nouveau plan :

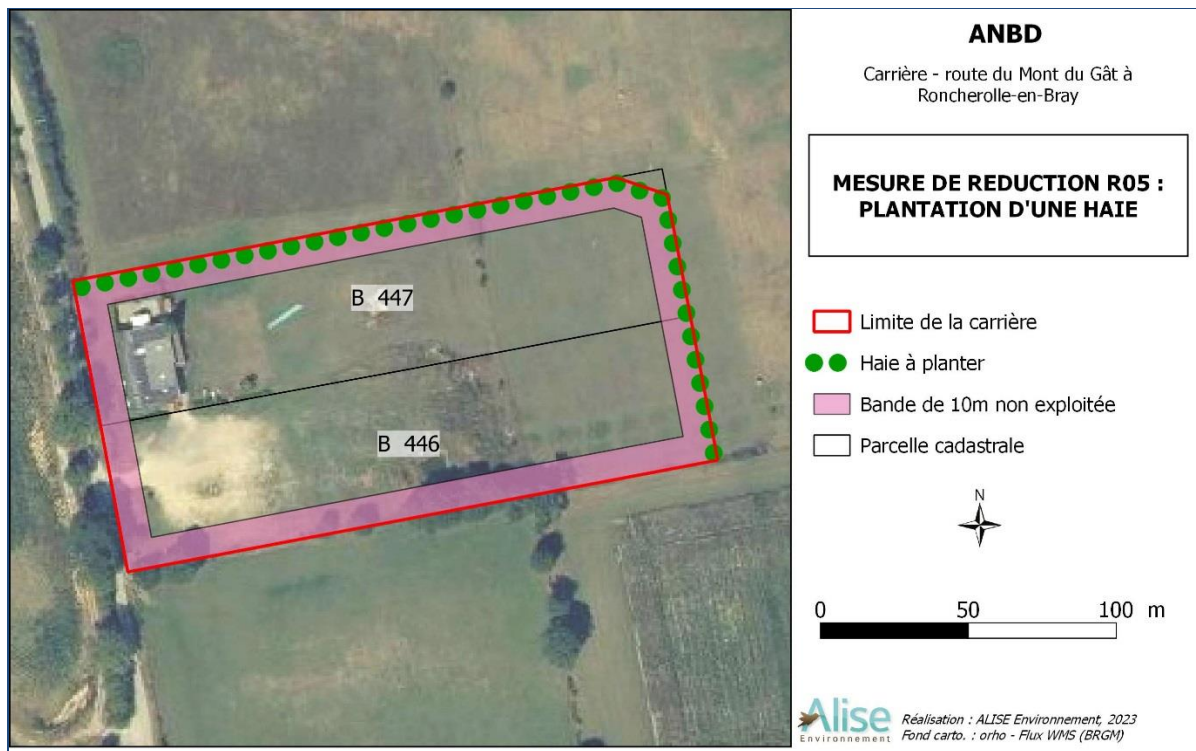


Figure 11 : Plan d'implantation de la haie (mesure de réduction R05)

11.1 - MESURE ECOLOGIQUE – CREATION D'UNE MARE (R01) : PLAN

L'étude d'impact déposée avec la Demande d'autorisation prévoyait la **plantation d'une mare** en contrebas du terrain, à l'est.

Cette mare sera mise en place au démarrage de l'installation dans la bande périphérique non exploitée. La surface à exploiter sera reculée au besoin pour assurer l'espace nécessaire.

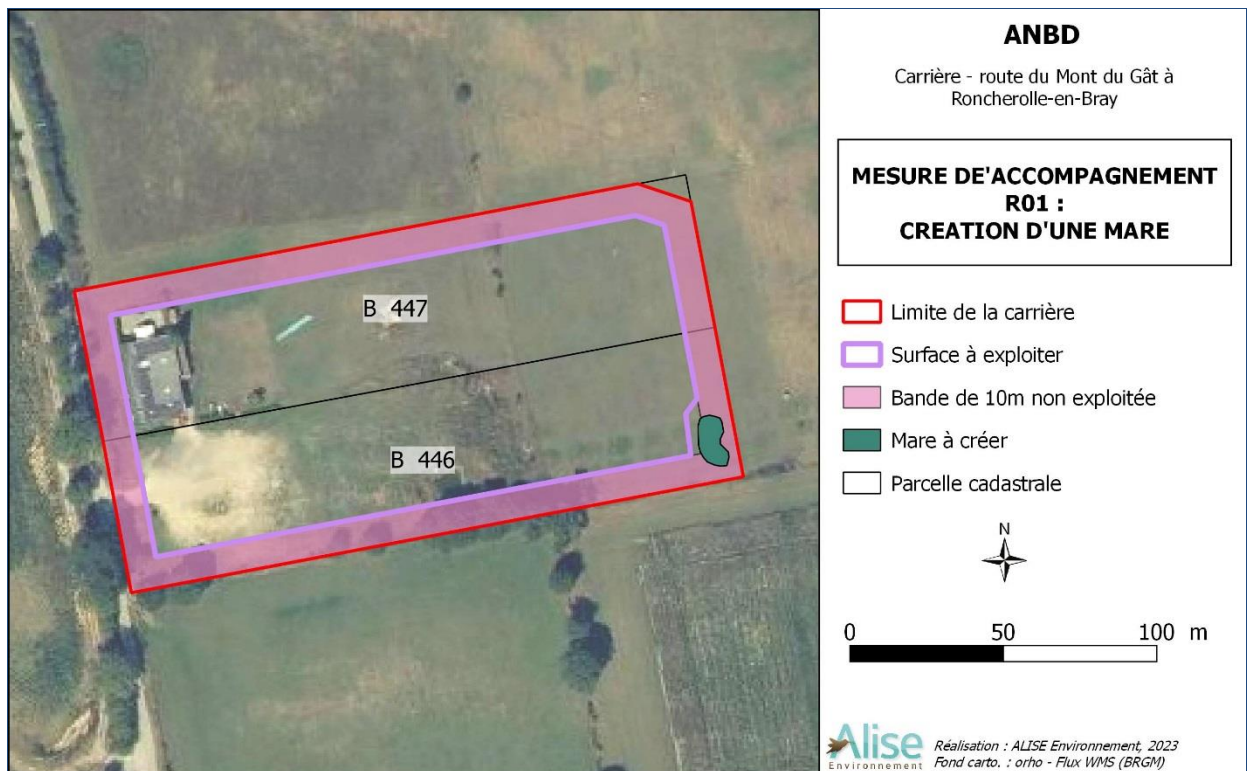


Figure 12 : Plan d'implantation de la mare (mesure R01)

11.2 - CANALISATION GAZ : RAPPEL DE LA MESURE / PAS DE MESURES SUPPLEMENTAIRE

Exploitation à distance de la canalisation de gaz

La canalisation de gaz et sa bande de 25 m de sécurité (située de part et d'autre de l'ouvrage, associée à la servitude d'utilité publique) sera exclue du périmètre de la carrière.

☞ Se reporter au plan : Figure 5 page 18

Le projet de carrière respectera les dispositions émises par GRT Gaz qui sont reproduites ci-après :

La canalisation de gaz sera exclue du périmètre d'extraction ainsi que sur la bande de 25 m située de part et d'autre de l'ouvrage, associée à la servitude d'utilité publique.

Le projet de carrière respectera les dispositions suivantes :

- L'accessibilité à la canalisation de gaz doit rester possible en permanence, pendant et après tout travaux,
- Les croisements des différents réseaux à poser (eau, électricité, télédiffusion, téléphone, assainissement, incendie) doivent être réalisés conformément aux prescriptions de GRTgaz et à la norme NF P 98-332 « Chaussées et dépendances - Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux ».
- Dans les traversées de voies de circulation nouvelles, y compris temporaires pour travaux, les ouvrages de transport doivent être protégés mécaniquement par un ouvrage de génie civil dont la capacité de résister aux surcharges prévisibles sera justifiée par note de calculs,
- Les parkings ou stockages de matériaux au-dessus et à l'intérieur de la bande de servitude des ouvrages sont à proscrire,
- La création de voirie à emprunt longitudinal des ouvrages est à proscrire,
- L'implantation de clôtures doit faire l'objet d'un accord avec GRTgaz,
- Il convient de ne pas prévoir de fondation à moins de 5 mètres des ouvrages (bord de fouille),
- Les coûts des aménagements dans la bande de servitude induits par le projet sont à la charge de l'aménageur.

Au démarrage de l'exploitation, ANBD prendra contact avec GRT Gaz afin d'effectuer à titre gracieux le repérage des canalisations sur le terrain, la matérialisation de la servitude d'implantation et prescrire les mesures à prendre pour préserver la sécurité de nos ouvrages lors de la réalisation des travaux.

**Le représentant GRT GAZ sur le
secteur de GRAND-ROUEN, Tél. : 06 72 14 35 18
N° d'urgence : 0 800 00 11 12 (n° vert)**

12 - ACTUALISATION DES PLANS REGLEMENTAIRES

Les plans réglementaires sont actualisés et fournis en annexe :

- ☞ *Plan de situation (1/25000) : Annexe 1*
- ☞ *Plan d'ensemble (1/1000) : Annexe 2*

13 - ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

Le montant des garanties financières est actualisé.

La société ANBD s'engage à constituer des garanties financières destinées à assurer la remise en état de la carrière située à Roncherolles-en-Bray (76) pour les montants suivants, établis pour une seule période quinquennale :

⇒ **57 068 €**

Ce montant correspond au coût du réaménagement de la carrière.

Les garanties financières seront fournies sous forme d'un acte de cautionnement solidaire, conformément au modèle défini par l'arrêté du 1^{er} février 1996, qui sera déposé dans un délai de 3 mois suivant la publication de l'éventuelle autorisation relative à la présente demande.

- ☞ *Le Calcul des garanties financière est fourni à l'Annexe 3.*

Table des annexes

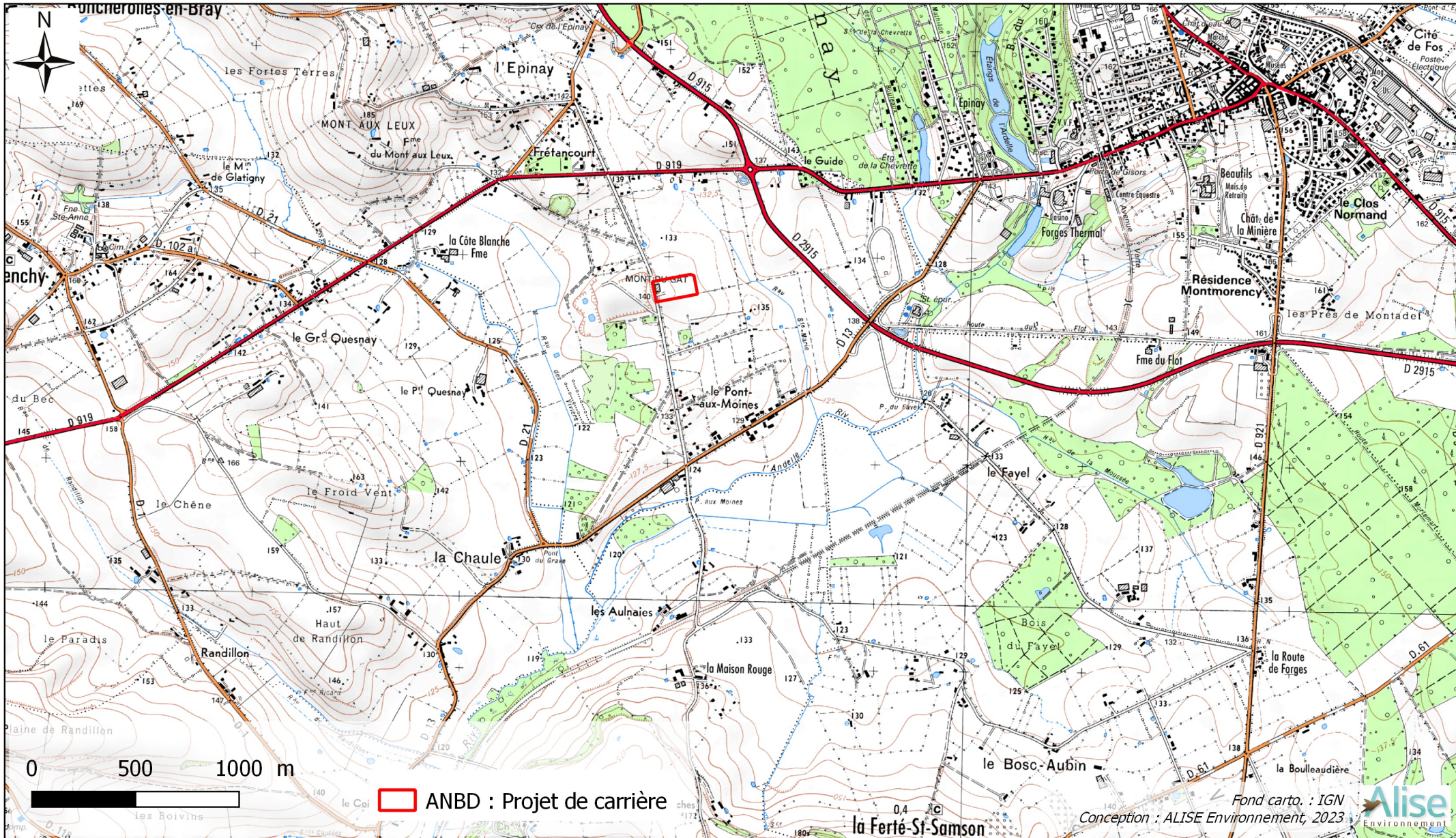
- Annexe 1 Plan de situation (1/25000)
- Annexe 2 Plan d'ensemble (1/1000)
- Annexe 3 Actualisation des garanties financières

ANNEXE 1 **PLAN DE SITUATION (1/25000)**

ANBD

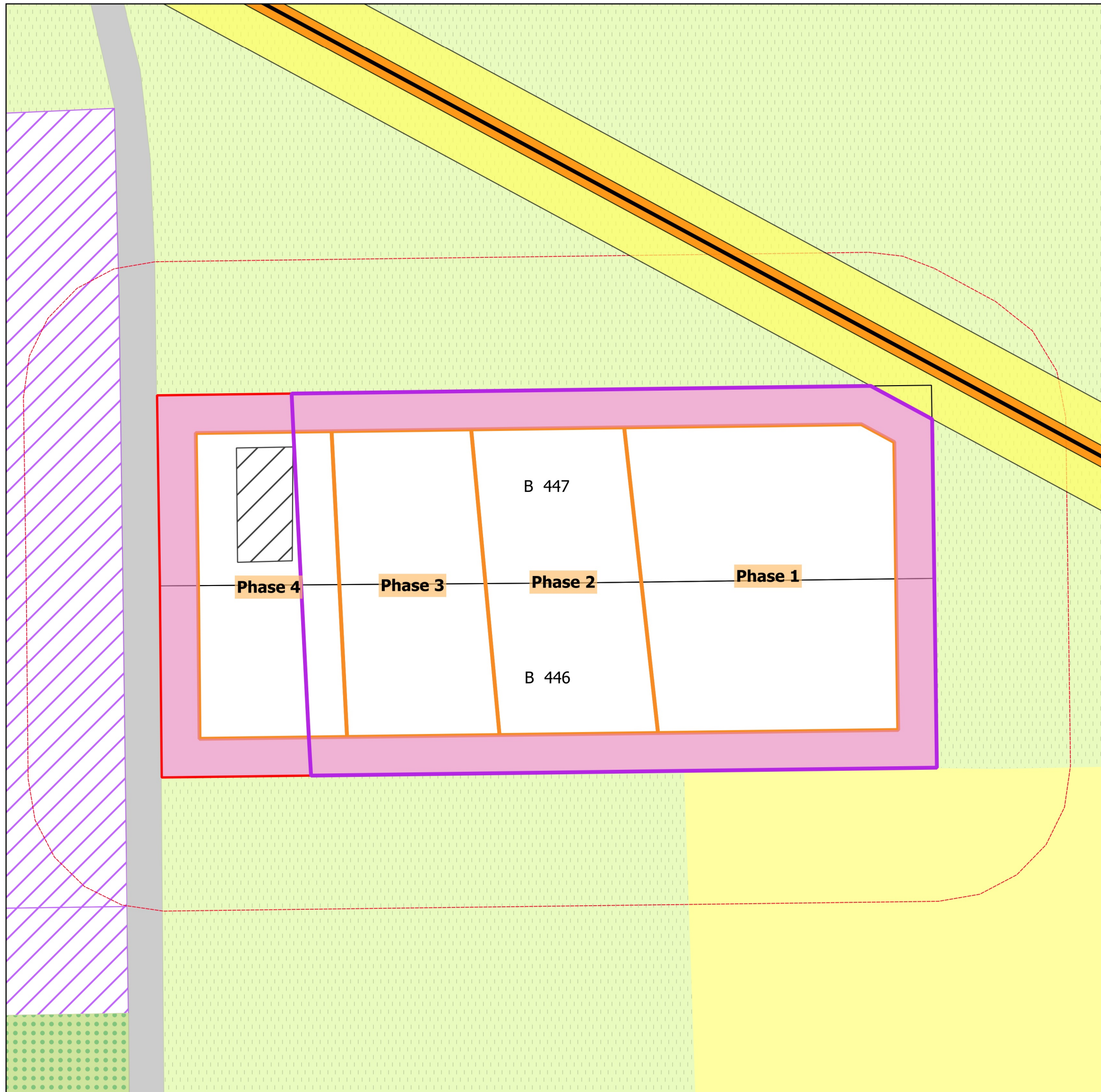
**PLAN DE SITUATION
(1/25 000)**

Carrière
Route du Mont du Gât
à Roncherolle-en-Bray (76)



ANNEXE 2 PLAN D'ENSEMBLE (1/1000)

Format A3

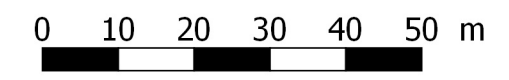


ANBD
6 route des murs
76680 Montérolier

Carrière de sable
Route du Mont du Gât
76440 RONCHEROLLES-EN-BRAY

PLAN D'ENSEMBLE
1 / 1000

- Périmètre de la carrière sur les 3 premières années
 - Périmètre de la carrière sur les 4ème et 5ème années
 - Rayon de 35 m
 - Limite de phase d'exploitation
 - Bande de 10 m non exploitée
 - Parcelle cadastrale
 - Construction avoisinante
 - ++ Voie ferrée
 - Cours d'eau / canaux
- Affectation des terrains avoisinants :
- Boisement
 - Prairie
 - Culture
 - Plan d'eau
 - Aménagement routier
 - Ancienne carrière réaménagée
- Servitude :
- Canalisation de gaz (GRT GAZ)
 - Servitude gaz ZT 2 m
 - Servitude gaz ZT 25 m



Réalisation : ALISE Environnement
Dates : créé le 28/06/2020, dernière mise à jour le : 19/07/2023

ANNEXE 3 ACTUALISATION DES GARANTIES FINANCIERES

ANBD

6 RTE DES MURS
76680 MONTEROLIER

CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière
de sable
sur la commune de Roncherolles-en-Bray (76)



Juillet 2023

1 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'objet de la constitution des garanties financières est de garantir le paiement des travaux à réaliser dans le cadre de la remise en état du site, à tout moment en cas de défaillance de l'exploitant. Celui-ci s'engage à coordonner les travaux d'exploitation et de remise en état conformément à la description présentée dans l'étude d'impact.

Les articles L.516-1 et R.512-5 du Code de l'Environnement font obligation aux exploitants, à l'occasion d'une demande d'autorisation d'exploiter ou d'une demande de changement d'exploitant, de constituer des garanties financières destinées à assurer la remise en état du site en cas de défaillance de l'exploitant.

Depuis l'arrêté ministériel du 9 février 2004 modifié par l'arrêté du 24 décembre 2009, le mode de calcul des garanties financières est désormais fixé par voie réglementaire et de manière forfaitaire, selon les règles fixées par l'arrêté ministériel précité.

2 - NATURE DES GARANTIES FINANCIERES

Le document attestant de la constitution des garanties financières sera délivré par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance. Il sera conforme au modèle d'acte de cautionnement solidaire fixé par arrêté ministériel du 1^{er} février 1996 et sera déposé dans un délai de 3 mois suivant la publication de l'éventuelle autorisation relative à la présente demande.

3 - METHODE DE CALCUL

Le montant des garanties financières correspond au coût des travaux de remise en état réalisés par une entreprise extérieure. Ce montant est calculé par période quinquennale.

L'arrêté ministériel du 9 février 2004 modifié par l'arrêté ministériel du 24 décembre 2009 distingue trois catégories de carrières (à l'exclusion des carrières souterraines, des opérations de dragage et d'affouillements) :

- ✓ carrières de matériaux meubles en nappe alluviale ou superficielle,
- ✓ carrières en fosse ou à flanc de relief,
- ✓ autres carrières à ciel ouvert, y compris celles mentionnées au point 4 de la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées.

Le montant des garanties financières peut être établi soit selon une évaluation détaillée et exhaustive des travaux de remise en état, soit selon le mode de calcul forfaitaire.

Pour la carrière ANBD de Roncherolles-en-Bray, le montant des garanties financières du site est établi à partir du **mode de calcul forfaitaire** de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 09/02/2004 modifié par l'arrêté du 24/12/2009.

L'exploitation de la carrière de Longueil appartient à la **deuxième catégorie « carrières en fosse ou à flanc de relief »**.

- NOTE relative à la refonte des indices et index - application du coefficient de raccordement :
Les indices TP ont évolués : Un changement de base et une refonte ont été décidés par l'INSEE à compter des index du mois d'octobre 2014. Les index sont désormais en base 2010.
L'ancien paramètre TP01 base 100 en janvier 1975 a été supprimé en septembre 2014 et remplacé par le nouveau paramètre TP01 base 100 en 2010. Ainsi, l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 correspond à l'ancien paramètre tandis que l'indice TP01 en vigueur actuellement correspond au nouveau paramètre.
➔ Pour raccorder les deux paramètres, il convient d'appliquer un **coefficient de raccordement de 6,5345** à la valeur de l'index en nouvelle base à partir du mois de septembre 2014.

4 - REGLE DE CALCUL

Pour les **carrières en fosse ou à flanc de relief**, la règle de calcul est la suivante :

$$CR = \alpha (S1 C1 + S2 C2 + S3 C3)$$

Avec:

- ✓ CR : montant de référence des garanties financières pour la période considérée,
- ✓ S1 (en ha) : somme de la surface de l'emprise des infrastructures au sein de la surface autorisée et de la valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par les surfaces défrichées diminuées de la valeur maximale des surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) soumises à défrichement.
- ✓ S2 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la somme des surfaces en chantier (découvertes et en exploitation) diminuée de la surface en eau et des surfaces remises en état.
- ✓ S3 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la surface résultant du produit du linéaire de chaque front par la hauteur moyenne du front hors d'eau diminuée des surfaces remises en état.

Et pour les coûts unitaires suivants (TTC) :

- ✓ C1 : 15 555 €/ha ;
- ✓ C2 : 36 290 €/ha pour les 5 premiers hectares ; 29 625 €/ha pour les 5 suivants ; 22 220 €/ha au-delà ;
- ✓ C3 : 17 775 €/ha.

α est défini tel que :
$$\alpha = \frac{\text{Index}_n \times (1 + \text{TVA}_n)}{\text{Index}_R \times (1 + \text{TVA}_R)}$$

Avec :

- ✓ Index_n : indice TP01 au moment de la constitution du document d'attestation des garanties financières. Soit :

Index _n	Valeur du mois de :	mai 2023
128,9	publication au JO:	16/07/2023
	Mise à jour du	19/07/2023

| Application du Coefficient de raccordement (6,5345) : 128,9 x 6,5345 = 842,29705

Index_n « RACCORDÉ » : 842,29705

- ✓ Index_R : indice TP01 de mai 2009 soit « 616,5 »;
- ✓ TVA_n : taux de la TVA applicable au moment de la constitution du document d'attestation de la constitution de garanties financières soit 0,200 ;
- ✓ TVA_R : taux de la TVA applicable à l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières. Pour les carrières conservant comme montant de référence le montant forfaitaire calculé en appliquant les dispositions de « l'arrêté du 9 février 2004 », ce taux est de « 0,196 ».

Valeur de α :

$$\alpha = \frac{842,29705 \times (1 + 0,200)}{616,5 \times (1 + 0,196)} = \mathbf{1,37083}$$

5 - LE CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES DE LA CARRIERE

Pour déterminer le montant des garanties financières pour chaque période, le principe appliqué est de calculer les différents paramètres (S1, S2 et S3) relatifs à la situation à 5 ans et de retenir les valeurs maximales de ces paramètres.

Les surfaces sont définies comme il suit :

- La **surface S1** comprend la surface occupée par les pistes ainsi que par la plateforme (aire de manœuvre des engins, parking et stockage provisoire des matériaux).
- La **surface S2** comprend la surface en chantier (zone en cours d'exploitation) diminuée des remises en état.
- La **surface S3** correspond à la surface résultant du produit du linéaire du front par la hauteur moyenne du front diminuée des surfaces remises en état.

La demande d'autorisation porte sur une durée totale de **5 années (en lieu et place des 7 années du projet initial) dont :**

- 4 années d'exploitation,
- La 5ème année est réservée uniquement au réaménagement final.

L'exploitation est organisée en **4 phases d'exploitation**.

Le calcul des garanties financières est effectué sur **une seule périodes de 5 ans**, selon le calendrier prévisionnel du phasage d'exploitation suivant :

Années	Phases				Surfaces ouvertes (E et R) en m ²
	1	2	3	4	
1	E	N	N	N	5300
2	R	E	N	N	8600
3	F	R	E	N	6400
4	F	F	R	E	6100
5	F	F	F	R	3000
	Fin d'exploitation				
6	F	F	F	F	

Légende

N	Phase encore non exploitée
E	Phase découverte / en cours d'exploitation
R	Phase en cours de réaménagement (remblaiement)
F	Phase remise en état



Figure 1 : Plan du phasage de l'exploitation

DETAIL DU CALCUL

La **surface S1** correspond aux surfaces occupées par les stockages et la piste de circulation des engins (il n'y a pas de zone à défricher sur le site) :

- ✓ Pistes : 300 m²,
- ✓ Plateforme (stockage des matériaux, aire de circulation des camions et parking) : 1 200 m².
- ✓ Merlons périphériques (stockage de la découverte) : 2000 m²

$$\Rightarrow S1 = 3\,500 \text{ m}^2 \quad \text{soit } \mathbf{0,350 \text{ ha}}$$

La **surface S2** correspond à la plus grande surface ouverte durant cette période, soit lors de l'exploitation de la phase 2. La phase 1 sera alors en cours de remblaiement (et considérée comme ouverte).

soit :

- ✓ Zone à exploiter sur la période considérée : 3 300 m² (phase 2)
- ✓ Zone en cours de remblaiement : 5 300 m² (phase 1)

$$\Rightarrow S2 = 8\,600 \text{ m}^2 \quad \text{soit } \mathbf{0,860 \text{ ha}}$$

La **valeur S3** correspond à la surface du front de taille :

- ✓ Linéaire de front de taille (longueur maximale) : 400 m
- ✓ Hauteur moyenne du front : 7 m

$$\Rightarrow S3 = 400 \times 7 = 861 \text{ m}^2 \quad \text{soit } \mathbf{0,280 \text{ ha}}$$

Le détail des surfaces est reproduit sur la Figure 2.

Le calcul donne :

$$CR = 1,37083 \times ((0,350 \times 15\,555 \text{ €}) + (0,860 \times 36\,290 \text{ €}) + (0,280 \times 17\,775 \text{ €}))$$

Le montant des garanties financières pour la seule période quinquennale est de :

$$CR = \mathbf{57\,068 \text{ €}}.$$

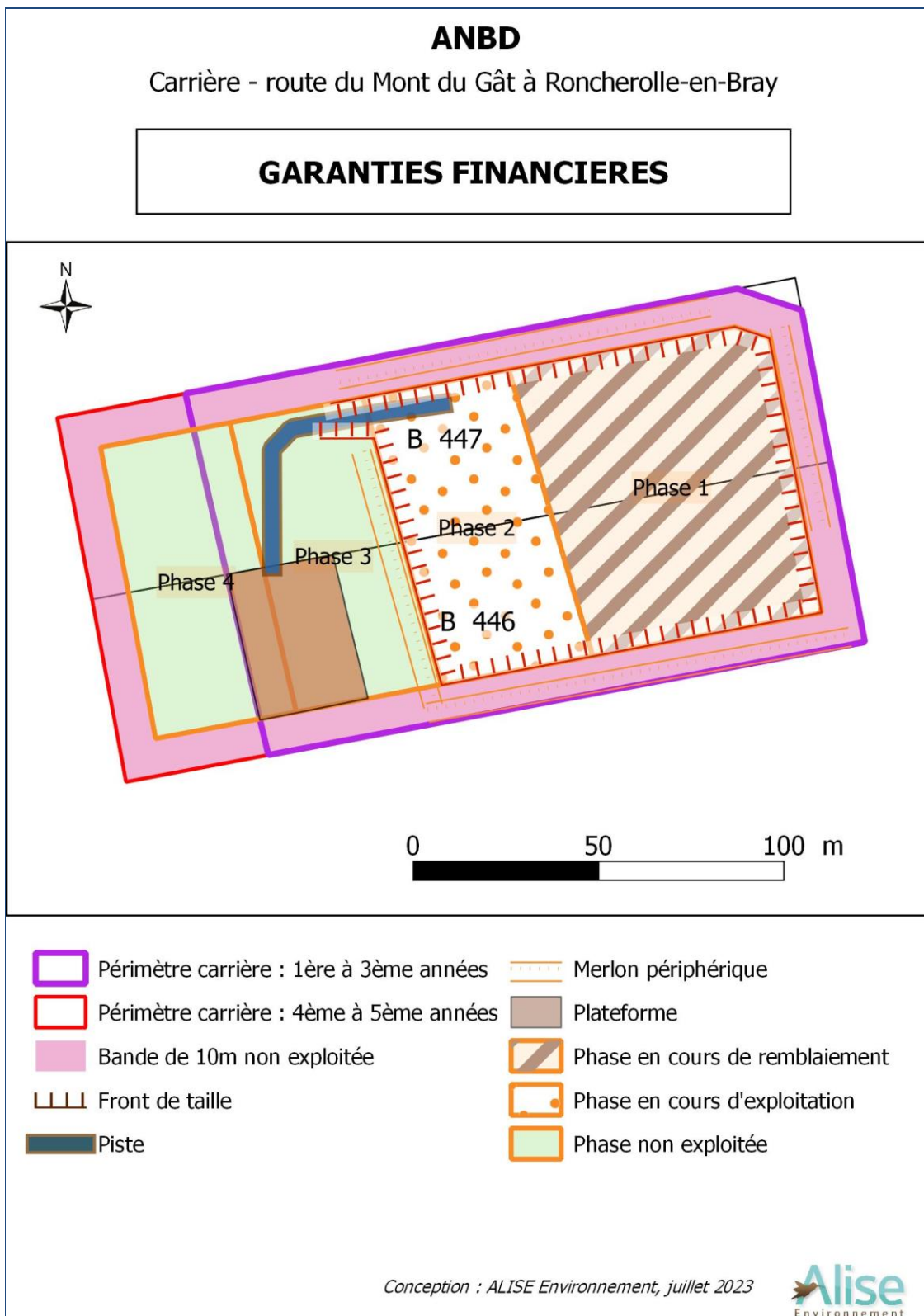


Figure 2 : Détail des surfaces considérées pour le calcul des garanties financières

6 - MONTANT GLOBAL DES GARANTIES FINANCIERES

La société ANBD s'engage à constituer des garanties financières destinées à assurer la remise en état de la carrière située à Roncherolles-en-Bray (76) pour les montants suivants, établis pour une seule période quinquennale :

⇒ **57 068 €**

Ce montant correspond au coût du réaménagement de la carrière.

Les garanties financières seront fournies sous forme d'un acte de cautionnement solidaire, conformément au modèle défini par l'arrêté du 1^{er} février 1996, qui sera déposé dans un délai de 3 mois suivant la publication de l'éventuelle autorisation relative à la présente demande.

ANBD

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLE SUR LA COMMUNE DE RONCHEROLLES-EN-BRAY (76)

MEMOIRE EN REPONSE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXE 2 COMPTES ANNUELS D'ANBD AU 31 DECEMBRE 2022



Comptabilité Révision Gestion

- Expertise Comptable
- Conseil aux entreprises
- Commissariat aux comptes

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptabilité Révision Gestion

Société d'Expertise Comptables et de Commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de Rouen

76230 BOIS GUILLAUME

95, Allée Alfred Nobel

Tél. 02.35.59.84.09

secretariat@expertisecrg.fr

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 13
- <i>Annexe</i>	14 à 18
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	19
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	20 à 23
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	24 et 25
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	26 à 47
- <i>Annexes fiscales</i>	48
AUTRES ETATS	
- <i>Etat des Immobilisations</i>	49 à 55

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

EURL ANBD
6 ROUTE DES MURS
76680 MONTEROLIER

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 606 438 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	3 769 962 Euros
- Résultat net comptable,	188 650 Euros

Fait à BOIS GUILLAUME
Le 11/05/2023

Justine DRIEUX
Expert-comptable

Thierry BLOQUET
Expert-comptable

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

COMPTES ANNUELS

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	22 000		22 000		22 000		
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	442 689	332 031	110 658	281 014	170 356-	60. 62-	
	Autres immobilisations corporelles	506 096	165 442	340 654	158 747	181 907	114. 59	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	970 785	497 472	473 312	439 762	33 551	7. 63		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	8 000		8 000	40 000	32 000-	80. 00-	
	En-cours de production de biens				34 146	34 146-	100. 00-	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 722 840	86 154	1 636 686	310 346	1 326 340	427. 37	
	Autres créances	53 425		53 425	91 504	38 079-	41. 61-	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	435 014		435 014	205 649	229 365	111. 53		
Charges constatées d'avance (3)				49 918	49 918-	100. 00-		
Total III	2 219 279	86 154	2 133 125	731 562	1 401 563	191. 59		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 190 064	583 626	2 606 438	1 171 323	1 435 114	122. 52		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000		15 000				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau	614 380		604 158		10 221	1.69	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	188 650		10 221		178 429	NS	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	Total I	818 030		629 380		188 650	29.97	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	2 889				2 889		
	Total III	2 889				2 889		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	200 760		178 512		22 248	12.46	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	806		1 207		401-	33.25-	
	224		224					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 074 336		227 196		847 140	372.87	
	446 896		122 781		324 115	263.98		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	62 496		12 023		50 474	419.82	
	Total IV	1 785 518		541 944		1 243 575	229.47	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)							
	Total V							
	Ecart de conversion passif (V)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 606 438		1 171 323		1 435 114	122.52	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 650 094

427 312

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	19 600		19 600			19 600	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 750 362		3 750 362	1 917 669		1 832 693	95.57
Chiffre d'affaires NET	3 769 962		3 769 962	1 917 669		1 852 293	96.59
Production stockée			34 146-	15 646		49 792-	318.24-
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 394	6 321		5 073	80.24
Autres produits			7 564	9 825		2 260-	23.01-
Total des Produits d'exploitation (I)			3 754 774	1 949 460		1 805 314	92.61
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			60 470	41 281		19 188	46.48
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			32 000	40 000-		72 000	180.00
Autres achats et charges externes *			2 496 162	1 240 505		1 255 657	101.22
Impôts, taxes et versements assimilés			26 335	17 336		8 999	51.91
Salaires et traitements			405 208	327 426		77 782	23.76
Charges sociales			188 797	189 085		288-	0.15-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			170 154	173 045		2 890-	1.67-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			18 088	68 066		49 978-	73.43-
Dotations aux provisions							
Autres charges			718	1 381		663-	48.03-
Total des Charges d'exploitation (II)			3 397 931	2 018 125		1 379 806	68.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			356 843	68 665-		425 508	619.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1		1	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1			1	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		7 047	7 934		887-	11. 18-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		7 047	7 934		887-	11. 18-
2. Résultat financier (V-VI)		7 046-	7 934-		888	11. 19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		349 797	76 600-		426 396	556. 66
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		223 964	112 310		111 654	99. 42
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		223 964	112 310		111 654	99. 42
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 315	90		14 225	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		304 902	20 045		284 857	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 889			2 889	
Total VIII		322 106	20 135		301 971	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		98 142-	92 175		190 317-	206. 47-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		63 004	5 354		57 650	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		3 978 739	2 061 770		1 916 968	92. 98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 790 089	2 051 549		1 738 540	84. 74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		188 650	10 221		178 429	NS
		291 165	298 299			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
TERRAINS	22 000.00				22 000.00	
21100000 TERRAINS	22 000.00				22 000.00	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	110 658.34	281 014.46	170 356.12-	60.62-		
21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES	442 688.97	598 170.34	155 481.37-	25.99-		
28154000 AMORT MAT ET OUTILLAGE	332 030.63-	317 155.88-	14 874.75-	4.69-		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	340 654.14	158 747.19	181 906.95	114.59		
21810000 AMENAGEMENT AGENCEMENT DIVERS	17 405.60	22 587.38	5 181.78-	22.94-		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	461 426.52	339 873.42	121 553.10	35.76		
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	27 263.68	5 689.06	21 574.62	379.23		
28181000 AMORT AAI	6 291.00-	9 807.00-	3 516.00	35.85		
28182000 AMORT MAT DE TRANSPORT	152 338.07-	196 838.08-	44 500.01	22.61		
28183000 AMORT MATERIEL IINFORMATIQUE	6 812.59-	2 757.59-	4 055.00-	147.05-		
Total II	473 312.48	439 761.65	33 550.83	7.63		
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	8 000.00	40 000.00	32 000.00-	80.00-		
31000000 STOCK CONCASSES	8 000.00	40 000.00	32 000.00-	80.00-		
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		34 145.79	34 145.79-	100.00-		
33500000 TRAVAUX EN COURS		34 145.79	34 145.79-	100.00-		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 636 686.31	310 345.93	1 326 340.38	427.37		
41100000 CLIENTS	1 631 650.73	233 305.18	1 398 345.55	599.36		
41170000 CLTS RETENUES DE GTIE		13 615.24	13 615.24-	100.00-		
41600000 CLIENTS DOUTEUX 20%	30 213.40	30 213.40				
41610000 CLIENTS DOUTEUX EXO	60 975.91	60 975.91				
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR		40 302.25	40 302.25-	100.00-		
49100000 DEPREC.CREANCES CLIENTS 20%	32 525.00-	14 437.32-	18 087.68-	125.28-		
49110000 DEPREC.CREANCES CLIENTS EXO	53 628.73-	53 628.73-				
AUTRES CREANCES	53 424.75	91 503.74	38 078.99-	41.61-		
40100000 FOURNISSEURS	123.69	8 124.84	8 001.15-	98.48-		
40980000 AVOIRS A RECEVOIR		27 312.00	27 312.00-	100.00-		
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS		683.60	683.60-	100.00-		
44400000 ETAT IS A PAYER		6 840.00	6 840.00-	100.00-		
44566000 TVA DEDUCTIBLE	28 526.43	15 134.59	13 391.84	88.48		
44586000 TVA / FACT NON PARVENUE	15.37	21.50	6.13-	28.51-		
44587000 TVA SUR FACT. A ETABLIR	5 387.35		5 387.35			
44587500 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR		1 350.36	1 350.36-	100.00-		
44870000 PRODUITS A RECEVOIR		3 327.00	3 327.00-	100.00-		
46710000 CPTÉ CREDITEUR AMB	3 316.52	12 654.46	9 337.94-	73.79-		
46730000 CREDIT.DEBIT.DIVERS/ACTRANS	16 055.39	16 055.39				
DISPONIBILITES	435 014.01	205 648.69	229 365.32	111.53		
51210000 BANQUE CIC	205 772.44	23 728.50	182 043.94	767.20		
51220000 CIC N 002142604	180 844.19	80 000.00	100 844.19	126.06		
51230000 CDN Cpte Epargne 31660020148	8 950.44	8 974.17	23.73-	0.26-		
51240000 CREDIT DU NORD MESNIL ESNARD	39 446.94	92 946.02	53 499.08-	57.56-		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		49 917.58	49 917.58-	100.00-		
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		49 917.58	49 917.58-	100.00-		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL		15 000.00		15 000.00		
10100000 CAPITAL SOCIAL				15 000.00	15 000.00-	100.00-
10130000 CAPITAL SOCIAL		15 000.00			15 000.00	
REPORT A NOUVEAU		614 379.84		604 158.36	10 221.48	1.69
11000000 REPORT A NOUVEAU		614 379.84		604 158.36	10 221.48	1.69
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		188 650.06		10 221.48	178 428.58	NS
Total I		818 029.90		629 379.84	188 650.06	29.97
PROVISIONS POUR RISQUES		2 889.34			2 889.34	
15110000 PROVISION POUR LITIGES		2 889.34			2 889.34	
Total III		2 889.34			2 889.34	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		200 760.11		178 512.22	22 247.89	12.46
16411000 PRET 201426 PGE 100 000€		70 366.50		90 156.71	19 790.21-	21.95-
16412000 PRET PGE 50 000€		41 787.74		50 000.00	8 212.26-	16.42-
16414000 PRET CDN 55 000€				4 614.97	4 614.97-	100.00-
16416000 PRET CDN 23316613805		8 439.65		17 454.72	9 015.07-	51.65-
16417000 Prêt CDN 82 000€		79 806.79			79 806.79	
16418000 PRET CDN 23316613806				16 232.75	16 232.75-	100.00-
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS		359.43		53.07	306.36	577.28
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		805.58		1 206.92	401.34-	33.25-
51860000 INT COURUS A PAYER		805.58		1 206.92	401.34-	33.25-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		224.02		224.02		
45510000 C/C BROCARD		224.02		224.02		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 074 336.26		227 196.28	847 139.98	372.87
40100000 FOURNISSEURS		1 074 171.56		227 067.28	847 104.28	373.06
40810000 FRS - FACTURES NON PARVENUES		164.70		129.00	35.70	27.67
DETTES FISCALES ET SOCIALES		446 895.86		122 781.30	324 114.56	263.98
42100000 SALAIRES		14 073.11		3 241.73	10 831.38	334.12
42860000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		40 000.00			40 000.00	
43100000 URSSAF DES SALARIES		7 228.01		6 626.46	601.55	9.08
43111000 URSSAF ECHEANCIER COVID		7 816.76		17 196.68	9 379.92-	54.54-
43720000 CAISSE DES CONGES PAYES		8 863.92		11 746.90	2 882.98-	24.54-
43730200 PRO BTP		7 007.88		7 380.97	373.09-	5.05-
43790000 MUTUELLE CIC		871.36		313.60	557.76	177.86
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER		11 092.00			11 092.00	
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE		430.43		424.34	6.09	1.44
44400000 ETAT IS A PAYER		57 702.00			57 702.00	
44551000 TVA A DECAISSER		11 172.00		29 469.00	18 297.00-	62.00-
44572000 TVA COLLECTEE 20 %		236 688.31		15 309.26	221 379.05	NS
44583000 TVA A REGULARISER A 20%		33 265.19		14 023.58	19 241.61	137.21
44586500 TVA S.AAR				2 610.00	2 610.00-	100.00-
44587000 TVA SUR FACT. A ETABLIR				6 717.04	6 717.04-	100.00-
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		9 534.00		5 795.00	3 739.00	64.52
44860200 TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE		280.35		1 926.74	1 646.39-	85.45-
44863000 FPC PART. CONVENTIONNELLE		870.54			870.54	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES DETTES	62 496.48		12 022.80		50 473.68	419.82
41980000 AVOIRS A ETABLIR	58 519.12		8 102.16		50 416.96	622.27
46720000 CPTÉ CREDITEUR ANBD Recyclage	3 920.64		3 920.64			
46864000 CHARGES A PAYER	56.72				56.72	
Total IV	1 785 518.31		541 943.54		1 243 574.77	229.47
TOTAL GENERAL	2 606 437.55		1 171 323.38		1 435 114.17	122.52

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	19 599.95				19 599.95	
70710000 VES DE MAT DE RECUP FER	19 599.95				19 599.95	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3 750 362.01	1 917 668.51	1 832 693.50	95.57		
70410100 TRAVAUX 20 %	3 297 639.51	1 426 438.95	1 871 200.56	131.18		
70420000 TRAVAUX EN SOUS TRAITANCE	449 722.50	491 229.56	41 507.06-	8.45-		
70830000 LOCATION CONCASSEUR 20%	3 000.00		3 000.00			
Chiffre d'affaires NET	3 769 961.96	1 917 668.51	1 852 293.45	96.59		
PRODUCTION STOCKEE	34 145.79-	15 645.79	49 791.58-	318.24-		
71355000 VARIATION DES ENCOURS DE PROD.	34 145.79-	15 645.79	49 791.58-	318.24-		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	11 394.11	6 321.49	5 072.62	80.24		
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		11 066.49	11 066.49-	100.00-		
79110000 REMBOURST ASSUR AXA/SINISTRE	8 629.92	1 294.00	7 335.92	566.92		
79140000 TRANSFERTS CHARGE DU PERSONNEL	2 764.19	6 039.00-	8 803.19	145.77		
AUTRES PRODUITS	7 564.19	9 824.60	2 260.41-	23.01-		
75800000 PRODUITS DIV GESTION COURANTE	7 564.19	9 824.60	2 260.41-	23.01-		
Total des Produits d'exploitation	3 754 774.47	1 949 460.39	1 805 314.08	92.61		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	60 469.78	41 281.35	19 188.43	46.48		
60100000 MATIERES PREMIERES	60 489.40	45 268.06	15 221.34	33.62		
60900000 RABAIS REMISE RISTOURNE	19.62-	3 986.71-	3 967.09	99.51		
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	32 000.00	40 000.00-	72 000.00	180.00		
60310000 VARIATION DE STOCK	32 000.00	40 000.00-	72 000.00	180.00		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 496 161.72	1 240 504.71	1 255 657.01	101.22		
60410000 PRESTATIONS DE SERVICES	197 923.92	426 174.54	228 250.62-	53.56-		
60411000 PRESTATIONS DE SERVICES AUTOL.	1 067 379.50		1 067 379.50			
60610000 EAU	53.13	506.49	453.36-	89.51-		
60610100 ELECTRICITE	995.56	1 488.89	493.33-	33.13-		
60610400 CARBURANT - HUILE	250 737.97	140 011.61	110 726.36	79.08		
60610500 FUEL	9 891.86	8 349.42	1 542.44	18.47		
60620000 GAZ	36.58	185.85	149.27-	80.32-		
60630000 PETIT MATERIEL	18 717.38	10 786.49	7 930.89	73.53		
60631000 PRODUITS ENTRETIEN	125.91	58.62	67.29	114.79		
60632000 VETEMENTS DE TRAVAIL	582.92		582.92			
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	4 110.07	282.10	3 827.97	NS		
61110000 SOUS TRAITANCE		453.20	453.20-	100.00-		
61220300 CREDIT BAIL CAT 20005132		20 199.19	20 199.19-	100.00-		
61221400 Star Lease Concasseur 1440040		1 907.30	1 907.30-	100.00-		
61221800 CREDIT BAIL Star Lease 26897		3 734.07	3 734.07-	100.00-		
61222000 CREDIT BAIL CAT 20005131		15 356.00	15 356.00-	100.00-		
61222100 CREDIT BAIL 1584924-00-1	3 769.66	22 617.96	18 848.30-	83.33-		
61222200 CREDIT BAIL Cat. PELLE N323	28 404.00	28 404.00				
61222300 CREDIT BAIL Cat MINI PELLE 301	2 255.00	6 765.00	4 510.00-	66.67-		
61222400 CB Range Rover FJ366QL	21 192.42	21 192.36	0.06	0.00		
61222500 CREDIT BAIL CIC Nootboom	12 439.32	12 439.32				
61222600 CREDIT BAIL CIC Trafic FH401HD	5 543.28	5 543.28				
61222700 CB Star Lease Trafic 1667700	4 243.00	5 091.60	848.60-	16.67-		
61222900 CREDIT BAIL Star Lease 1656972	9 629.28	9 629.28				

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
61223000 CREDIT BAIL CAT 20006976	19 020.00		19 020.00			
61223100 CREDIT BAIL CAT 20007146	5 340.00		5 340.00			
61223200 CREDIT BAIL Star Lease AROCS	29 440.32		29 440.32			
61223300 CREDIT BAIL CIC Trafic FM627MQ	3 758.16		3 758.16			
61223400 CB Camion CIC 10030035760	24 541.80		24 541.80			
61223500 CB Star Lease Cisaille 1709232	10 701.48		10 701.48			
61223600 CB CCLS - DV9969600	5 249.16		5 249.16			
61223700 CB KUBOTA A1107368	7 275.00		7 275.00			
61223800 CB CAT Contrat 640-20008697	33 252.00		27 710.00		5 542.00	20.00
61223900 CB CIC - Remorque à train 3600	6 831.48		7 317.32		485.84-	6.64-
61224000 Crédit Bail Star Lease 1790760	30 186.00		5 066.00		25 120.00	495.85
61225000 CB Pelle / chenilles 1802602-0	20 252.96				20 252.96	
61226000 CIC Leasing Ford Puma GE119DT	7 840.33				7 840.33	
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	22 100.00		18 000.00		4 100.00	22.78
61321000 LOYERS FERMAGE	3 000.00		6 000.00		3 000.00-	50.00-
61350200 LOCATIONS MATERIELS	19 080.57		18 084.09		996.48	5.51
61351000 Location LIXXBAIL Sharp	1 320.00		1 320.00			
61551000 ENTRETIEN REPARATION DIVERS	230 654.64		125 111.30		105 543.34	84.36
61552000 ENTRETIEN REPAR. VEHICULES	17 779.75		10 729.95		7 049.80	65.70
61560000 MAINTENANCE	353.94		118.98		234.96	197.48
61610000 ASSURANCES	51 116.93		80 770.31		29 653.38-	36.71-
61630000 ASSURANCE SUR PRETS	75.39				75.39	
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	126 619.76		8 261.80		118 357.96	NS
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	10 520.00		4 125.00		6 395.00	155.03
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	5 040.00		8 140.00		3 100.00-	38.08-
62261000 AUTRE HONORAIRES	6 943.20		5 844.67		1 098.53	18.80
62262000 HONORAIRES SOCIAL	3 682.00				3 682.00	
62270000 FRAIS D'ACTES	529.65		582.49		52.84-	9.07-
62310000 PUBLICITES DIVERSES	7 320.00		950.00		6 370.00	670.53
62340000 CADEAUX CLIENTS	1 394.43		365.64		1 028.79	281.37
62360000 SPONSORING	27 500.00				27 500.00	
62380000 DONS, PORBOIRES	3 125.00				3 125.00	
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	575.00				575.00	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 013.84		1 074.78		60.94-	5.67-
62510100 RESTAURANTS	40 703.21		33 488.01		7 215.20	21.55
62570000 FRAIS RECEPTION ACCUEIL	9 852.10		5 982.99		3 869.11	64.67
62610000 FRAIS POSTAUX	514.83		363.43		151.40	41.66
62620000 TELECOMMUNICATIONS	2 547.42		2 279.97		267.45	11.73
62710000 FRAIS BANCAIRES	3 961.95		7 282.33		3 320.38-	45.60-
62810000 COTISATIONS DIVERSES	202.41		546.56		344.15-	62.97-
62811000 TRAITEMENTS DES DECHETS	51 941.25		14 486.60		37 454.65	258.55
62880000 FORMATION EXTERNE	4 975.00				4 975.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26 335.13		17 336.26		8 998.87	51.91
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	2 118.04		1 926.74		191.30	9.93
63130000 FORMATION PROF CONTINUE TNS	103.00				103.00	
63330000 FORMATION CONTINUE	3 434.85		103.00		3 331.85	NS
63511000 CFE	527.00		1 776.00		1 249.00-	70.33-
63511100 CVAE	4 690.00		472.00		4 218.00	893.64
63514000 TAXE VEHICULES	3 516.00		3 258.00		258.00	7.92
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	1 691.96				1 691.96	
63580000 TAXE A L ESSIEU	1 328.00		1 222.00		106.00	8.67
63585000 CARTES GRISES/VIGNETTES	390.28		1 064.52		674.24-	63.34-
63781000 CSG DEDUCTIBLE	8 536.00		7 514.00		1 022.00	13.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	405 208.06		327 426.48		77 781.58	23.76
64110000 REMUNERATION DES SALARIES	290 569.26		262 805.28		27 763.98	10.56
64110100 REMUNERATION DU GERANT	102 455.00		59 705.00		42 750.00	71.60
64111000 GRATIFICATION	624.00				624.00	
64130000 INDEMNITE DE RUPTURE CONV.	3 465.00				3 465.00	
64135000 PRIME POUVOIR D'ACHAT	4 500.00				4 500.00	
64140000 PRIMES DE PANIERS	3 594.80		4 916.20		1 321.40-	26.88-
CHARGES SOCIALES	188 796.99		189 084.81		287.82-	0.15-
64510000 URSSAF	70 742.93		73 224.42		2 481.49-	3.39-
64520000 CAISSE DES CONGES PAYES	57 246.59		52 228.80		5 017.79	9.61
64532000 RETRAITE PRO BTP	16 810.68		20 838.31		4 027.63-	19.33-
64590000 MUTUELLE CIC	3 325.26		2 381.40		943.86	39.63
64610000 RSI	27 079.00		27 175.00		96.00-	0.35-
64660000 LOI MADELIN	1 284.00		1 284.00			
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 682.83		1 660.00		22.83	1.38
64800000 CMC ABONDEMENT	10 625.70		10 292.88		332.82	3.23
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	170 154.29		173 044.66		2 890.37-	1.67-
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	170 154.29		173 044.66		2 890.37-	1.67-
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	18 087.68		68 066.05		49 978.37-	73.43-
68174000 DOT. POUR DEP DES CREANCES	18 087.68		68 066.05		49 978.37-	73.43-
AUTRES CHARGES	717.82		1 381.12		663.30-	48.03-
65800000 CHARGES DIV DE GESTION COUR.	717.82		1 381.12		663.30-	48.03-
Total des Charges d'exploitation	3 397 931.47		2 018 125.44		1 379 806.03	68.37
Résultat d'exploitation	356 843.00		68 665.05-		425 508.05	619.69
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0.61				0.61	
76800000 PRODUITS FINANCIERS	0.61				0.61	
Total des Produits financiers	0.61				0.61	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	7 047.10		7 934.47		887.37-	11.18-
66100000 INTERETS BANCAIRES	2 076.54		2 076.54		2 076.54-	100.00-
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	3 226.41		3 159.41		67.00	2.12
66160000 AGIOS BANCAIRES	3 820.69		2 698.52		1 122.17	41.58
Total des Charges financières	7 047.10		7 934.47		887.37-	11.18-
Résultat financier	7 046.49-		7 934.47-		887.98	11.19
Résultat courant avant impôts	349 796.51		76 599.52-		426 396.03	556.66
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	223 963.80		112 310.00		111 653.80	99.42
77520000 PRIX DE CESSION DES IMMOB 20%	144 107.60		105 310.00		38 797.60	36.84
77525000 PRIX DE CESSION EXO DE TVA	79 856.20		7 000.00		72 856.20	NS
Total des Produits exceptionnels	223 963.80		112 310.00		111 653.80	99.42

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	14 315.00		90.00		14 225.00	NS
67120000 AMENDES ET PENALITES	765.00				765.00	
67130000 MECENATS	1 100.00				1 100.00	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 450.00		90.00		12 360.00	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	304 901.91		20 045.00		284 856.91	NS
67520000 VNC ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	304 901.91		20 045.00		284 856.91	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 889.34				2 889.34	
68750000 DOTATION PROV. CHARGES EXCEPT.	2 889.34				2 889.34	
Total des Charges exceptionnelles	322 106.25		20 135.00		301 971.25	NS
Résultat exceptionnel	98 142.45-		92 175.00		190 317.45-	206.47-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	63 004.00		5 354.00		57 650.00	NS
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	63 004.00		5 354.00		57 650.00	NS
Total des produits	3 978 738.88		2 061 770.39		1 916 968.49	92.98
Total des charges	3 790 088.82		2 051 548.91		1 738 539.91	84.74
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	188 650.06		10 221.48		178 428.58	NS

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09

CRG

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Composition du capital social	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 606 437.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 769 961.96 Euros et dégageant un bénéfice de 188 650.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains			22 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	598 170		74 580
Installations générales agencements aménagements divers	22 587		11 406
Matériel de transport	339 873		378 465
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 689		22 157
TOTAL	966 320		508 607
TOTAL GENERAL	966 320		508 607

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			22 000	22 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		230 061	442 689	442 689
Installations générales agencements aménagements divers		16 587	17 406	17 406
Matériel de transport		256 912	461 427	461 427
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		582	27 264	27 264
TOTAL		504 142	970 785	970 785
TOTAL GENERAL		504 142	970 785	970 785

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	317 156	93 455	78 581	332 031
Installations générales agencements aménagements divers	9 807	4 438	7 954	6 291
Matériel de transport	196 838	67 637	112 137	152 338
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 758	4 624	569	6 813
TOTAL	526 559	170 154	199 241	497 472
TOTAL GENERAL	526 559	170 154	199 241	497 472

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	93 455				
Instal. générales agenc. aménag. divers	4 438				
Matériel de transport	67 637				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 624				
TOTAL	170 154				
TOTAL GENERAL	170 154				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		2 889			2 889
TOTAL		2 889			2 889

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	68 066	18 088			86 154
TOTAL	68 066	18 088			86 154
TOTAL GENERAL	68 066	20 977			89 043

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		18 088			
exceptionnelles		2 889			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	91 189	91 189	
Autres créances clients	1 631 651	1 631 651	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 929	33 929	
Débiteurs divers	19 496	19 496	
TOTAL	1 776 265	1 776 265	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 165	1 165		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	200 401	64 976	135 424	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 074 336	1 074 336		
Personnel et comptes rattachés	54 073	54 073		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 880	42 880		
Impôts sur les bénéfices	57 702	57 702		
Taxe sur la valeur ajoutée	281 126	281 126		
Autres impôts taxes et assimilés	11 115	11 115		
Groupe et associés	224	224		
Autres dettes	62 496	62 496		
TOTAL	1 785 518	1 650 094	135 424	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	132 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 090			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	224			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	15 000			15 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165
Dettes fiscales et sociales	61 777
Autres dettes	58 576
Total	121 682

Charges et produits constatés d'avance

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

DOSSIER DE GESTION

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	3 735 816	100.00	1 933 314	100.00	1 802 502	93.23
+ Ventes de marchandises	19 600	100.00			19 600	
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale	19 600	100.00			19 600	
+ Production vendue	3 750 362	100.92	1 917 669	99.19	1 832 693	95.57
+ Production stockée ou déstockage	34 146-	0.92-	15 646	0.81	49 792-	318.24-
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	3 716 216	100.00	1 933 314	100.00	1 782 902	92.22
- Matières premières, approvisionnements consommés	92 470	2.49	1 281	0.07	91 188	NS
- Sous traitance directe	1 265 303	34.05	426 175	22.04	839 129	196.90
Marge brute de production	2 358 443	63.46	1 505 858	77.89	852 585	56.62
Marge brute globale	2 378 043	63.66	1 505 858	77.89	872 185	57.92
- Autres achats + charges externes	1 230 858	32.95	814 330	42.12	416 528	51.15
Valeur ajoutée	1 147 185	30.71	691 528	35.77	455 656	65.89
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	26 335	0.70	17 336	0.90	8 999	51.91
- Salaires du personnel	405 208	10.85	327 426	16.94	77 782	23.76
- Charges sociales du personnel	160 434	4.29	160 626	8.31	192-	0.12-
- Charges de l'exploitant	28 363	0.76	28 459	1.47	96-	0.34-
Excédent brut d'exploitation	526 844	14.10	157 681	8.16	369 164	234.12
+ Autres produits de gestion courante	7 564	0.20	9 825	0.51	2 260-	23.01-
- Autres charges de gestion courante	718	0.02	1 381	0.07	663-	48.03-
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	11 394	0.30	6 321	0.33	5 073	80.24
- Dotations aux amortissements	170 154	4.55	173 045	8.95	2 890-	1.67-
- Dotations aux provisions	18 088	0.48	68 066	3.52	49 978-	73.43-
Résultat d'exploitation	356 843	9.55	68 665-	3.55-	425 508	619.69
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	1				1	
- Charges financières	7 047	0.19	7 934	0.41	887-	11.18-
Résultat courant	349 797	9.36	76 600-	3.96-	426 396	556.66
+ Produits exceptionnels	223 964	6.00	112 310	5.81	111 654	99.42
- Charges exceptionnelles	322 106	8.62	20 135	1.04	301 971	NS
Résultat exceptionnel	98 142-	2.63-	92 175	4.77	190 317-	206.47-
- Impôt sur les bénéfices	63 004	1.69	5 354	0.28	57 650	NS
- Participation des salariés						
Résultat NET	188 650	5.05	10 221	0.53	178 429	NS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 735 816.17	100.00	1 933 314.30	100.00	1 802 501.87	93.23
VENTES DE MARCHANDISES	19 599.95	100.00			19 599.95	
70710000 VES DE MAT DE RECUP FER	19 599.95	100.00			19 599.95	
MARGE COMMERCIALE	19 599.95	100.00			19 599.95	
PRODUCTION VENDUE	3 750 362.01	100.92	1 917 668.51	99.19	1 832 693.50	95.57
70410100 TRAVAUX 20 %	3 297 639.51	88.74	1 426 438.95	73.78	1 871 200.56	131.18
70420000 TRAVAUX EN SOUS TRAITANCE	449 722.50	12.10	491 229.56	25.41	41 507.06-	8.45-
70830000 LOCATION CONCASSEUR 20%	3 000.00	0.08			3 000.00	
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	34 145.79-	0.92-	15 645.79	0.81	49 791.58-	318.24-
71355000 VARIATION DES ENCOURS DE PROD.	34 145.79-	0.92-	15 645.79	0.81	49 791.58-	318.24-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 716 216.22	100.00	1 933 314.30	100.00	1 782 901.92	92.22
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	92 469.78	2.49	1 281.35	0.07	91 188.43	NS
60100000 MATIERES PREMIERES	60 489.40	1.63	45 268.06	2.34	15 221.34	33.62
60310000 VARIATION DE STOCK	32 000.00	0.86	40 000.00-	2.07-	72 000.00	180.00
60900000 RABAIS REMISE RISTOURNE	19.62-	0.00-	3 986.71-	0.21-	3 967.09	99.51
SOUS TRAITANCE DIRECTE	1 265 303.42	34.05	426 174.54	22.04	839 128.88	196.90
60410000 PRESTATIONS DE SERVICES	197 923.92	5.33	426 174.54	22.04	228 250.62-	53.56-
60411000 PRESTATIONS DE SERVICES AUTOL.	1 067 379.50	28.72			1 067 379.50	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	2 358 443.02	63.46	1 505 858.41	77.89	852 584.61	56.62
MARGE BRUTE GLOBALE	2 378 042.97	63.66	1 505 858.41	77.89	872 184.56	57.92
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 230 858.30	32.95	814 330.17	42.12	416 528.13	51.15
60610000 EAU	53.13	0.00	506.49	0.03	453.36-	89.51-
60610100 ELECTRICITE	995.56	0.03	1 488.89	0.08	493.33-	33.13-
60610400 CARBURANT - HUILE	250 737.97	6.71	140 011.61	7.24	110 726.36	79.08
60610500 FUEL	9 891.86	0.26	8 349.42	0.43	1 542.44	18.47
60620000 GAZ	36.58	0.00	185.85	0.01	149.27-	80.32-
60630000 PETIT MATERIEL	18 717.38	0.50	10 786.49	0.56	7 930.89	73.53
60631000 PRODUITS ENTRETIEN	125.91	0.00	58.62	0.00	67.29	114.79
60632000 VETEMENTS DE TRAVAIL	582.92	0.02			582.92	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	4 110.07	0.11	282.10	0.01	3 827.97	NS
61110000 SOUS TRAITANCE			453.20	0.02	453.20-	100.00-
61220300 CREDIT BAIL CAT 20005132			20 199.19	1.04	20 199.19-	100.00-
61221400 Star Lease Concasseur 1440040			1 907.30	0.10	1 907.30-	100.00-
61221800 CREDIT BAIL Star Lease 26897			3 734.07	0.19	3 734.07-	100.00-
61222000 CREDIT BAIL CAT 20005131			15 356.00	0.79	15 356.00-	100.00-
61222100 CREDIT BAIL 1584924-00-1	3 769.66	0.10	22 617.96	1.17	18 848.30-	83.33-
61222200 CREDIT BAIL Cat. PELLE N323	28 404.00	0.76	28 404.00	1.47		
61222300 CREDIT BAIL Cat MINI PELLE 301	2 255.00	0.06	6 765.00	0.35	4 510.00-	66.67-
61222400 CB Range Rover FJ366QL	21 192.42	0.57	21 192.36	1.10	0.06	0.00
61222500 CREDIT BAIL CIC Nootboom	12 439.32	0.33	12 439.32	0.64		
61222600 CREDIT BAIL CIC Traffic FH401HD	5 543.28	0.15	5 543.28	0.29		
61222700 CB Star Lease Traffic 1667700	4 243.00	0.11	5 091.60	0.26	848.60-	16.67-
61222900 CREDIT BAIL Star Lease 1656972	9 629.28	0.26	9 629.28	0.50		
61223000 CREDIT BAIL CAT 20006976	19 020.00	0.51	19 020.00	0.98		
61223100 CREDIT BAIL CAT 20007146	5 340.00	0.14	5 340.00	0.28		

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
61223200 CREDIT BAIL Star Lease AROCS	29 440.32	0.79	29 440.32	1.52		
61223300 CREDIT BAIL CIC Trafic FM627MQ	3 758.16	0.10	3 758.16	0.19		
61223400 CB Camion CIC 10030035760	24 541.80	0.66	24 541.80	1.27		
61223500 CB Star Lease Cisaille 1709232	10 701.48	0.29	10 701.48	0.55		
61223600 CB CCLS - DV9969600	5 249.16	0.14	5 249.16	0.27		
61223700 CB KUBOTA A1I07368	7 275.00	0.19	7 275.00	0.38		
61223800 CB CAT Contrat 640-20008697	33 252.00	0.89	27 710.00	1.43	5 542.00	20.00
61223900 CB CIC - Remorque à train 3600	6 831.48	0.18	7 317.32	0.38	485.84-	6.64-
61224000 Crédit Bail Star Lease 1790760	30 186.00	0.81	5 066.00	0.26	25 120.00	495.85
61225000 CB Pelle / chenilles 1802602-0	20 252.96	0.54			20 252.96	
61226000 CIC Leasing Ford Puma GE119DT	7 840.33	0.21			7 840.33	
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	22 100.00	0.59	18 000.00	0.93	4 100.00	22.78
61321000 LOYERS FERMAGE	3 000.00	0.08	6 000.00	0.31	3 000.00-	50.00-
61350200 LOCATIONS MATERIELS	19 080.57	0.51	18 084.09	0.94	996.48	5.51
61351000 Location LIXXBAIL Sharp	1 320.00	0.04	1 320.00	0.07		
61551000 ENTRETIEN REPARATION DIVERS	230 654.64	6.17	125 111.30	6.47	105 543.34	84.36
61552000 ENTRETIEN REPAR. VEHICULES	17 779.75	0.48	10 729.95	0.56	7 049.80	65.70
61560000 MAINTENANCE	353.94	0.01	118.98	0.01	234.96	197.48
61610000 ASSURANCES	51 116.93	1.37	80 770.31	4.18	29 653.38-	36.71-
61630000 ASSURANCE SUR PRETS	75.39	0.00			75.39	
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	126 619.76	3.39	8 261.80	0.43	118 357.96	NS
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	10 520.00	0.28	4 125.00	0.21	6 395.00	155.03
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	5 040.00	0.13	8 140.00	0.42	3 100.00-	38.08-
62261000 AUTRE HONORAIRES	6 943.20	0.19	5 844.67	0.30	1 098.53	18.80
62262000 HONORAIRES SOCIAL	3 682.00	0.10			3 682.00	
62270000 FRAIS D'ACTES	529.65	0.01	582.49	0.03	52.84-	9.07-
62310000 PUBLICITES DIVERSES	7 320.00	0.20	950.00	0.05	6 370.00	670.53
62340000 CADEAUX CLIENTS	1 394.43	0.04	365.64	0.02	1 028.79	281.37
62360000 SPONSORING	27 500.00	0.74			27 500.00	
62380000 DONS, PORBOIRES	3 125.00	0.08			3 125.00	
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	575.00	0.02			575.00	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 013.84	0.03	1 074.78	0.06	60.94-	5.67-
62510100 RESTAURANTS	40 703.21	1.09	33 488.01	1.73	7 215.20	21.55
62570000 FRAIS RECEPTION ACCUEIL	9 852.10	0.26	5 982.99	0.31	3 869.11	64.67
62610000 FRAIS POSTAUX	514.83	0.01	363.43	0.02	151.40	41.66
62620000 TELECOMMUNICATIONS	2 547.42	0.07	2 279.97	0.12	267.45	11.73
62710000 FRAIS BANCAIRES	3 961.95	0.11	7 282.33	0.38	3 320.38-	45.60-
62810000 COTISATIONS DIVERSES	202.41	0.01	546.56	0.03	344.15-	62.97-
62811000 TRAITEMENTS DES DECHETS	51 941.25	1.39	14 486.60	0.75	37 454.65	258.55
62880000 FORMATION EXTERNE	4 975.00	0.13			4 975.00	
VALEUR AJOUTEE	1 147 184.67	30.71	691 528.24	35.77	455 656.43	65.89
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26 335.13	0.70	17 336.26	0.90	8 998.87	51.91
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	2 118.04	0.06	1 926.74	0.10	191.30	9.93
63130000 FORMATION PROF CONTINUE TNS	103.00	0.00			103.00	
63330000 FORMATION CONTINUE	3 434.85	0.09	103.00	0.01	3 331.85	NS
63511000 CFE	527.00	0.01	1 776.00	0.09	1 249.00-	70.33-
63511100 CVAE	4 690.00	0.13	472.00	0.02	4 218.00	893.64
63514000 TAXE VEHICULES	3 516.00	0.09	3 258.00	0.17	258.00	7.92
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	1 691.96	0.05			1 691.96	
63580000 TAXE A L ESSIEU	1 328.00	0.04	1 222.00	0.06	106.00	8.67
63585000 CARTES GRISES/VIGNETTES	390.28	0.01	1 064.52	0.06	674.24-	63.34-
63781000 CSG DEDUCTIBLE	8 536.00	0.23	7 514.00	0.39	1 022.00	13.60

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
SALAIRES DU PERSONNEL	405 208.06	10.85	327 426.48	16.94	77 781.58	23.76
64110000 REMUNERATION DES SALARIES	290 569.26	7.78	262 805.28	13.59	27 763.98	10.56
64110100 REMUNERATION DU GERANT	102 455.00	2.74	59 705.00	3.09	42 750.00	71.60
64111000 GRATIFICATION	624.00	0.02			624.00	
64130000 INDEMNITE DE RUPTURE CONV.	3 465.00	0.09			3 465.00	
64135000 PRIME POUVOIR D'ACHAT	4 500.00	0.12			4 500.00	
64140000 PRIMES DE PANIERS	3 594.80	0.10	4 916.20	0.25	1 321.40-	26.88-
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	160 433.99	4.29	160 625.81	8.31	191.82-	0.12-
64510000 URSSAF	70 742.93	1.89	73 224.42	3.79	2 481.49-	3.39-
64520000 CAISSE DES CONGES PAYES	57 246.59	1.53	52 228.80	2.70	5 017.79	9.61
64532000 RETRAITE PRO BTP	16 810.68	0.45	20 838.31	1.08	4 027.63-	19.33-
64590000 MUTUELLE CIC	3 325.26	0.09	2 381.40	0.12	943.86	39.63
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 682.83	0.05	1 660.00	0.09	22.83	1.38
64800000 CMC ABONDEMENT	10 625.70	0.28	10 292.88	0.53	332.82	3.23
CHARGES DE L'EXPLOITANT	28 363.00	0.76	28 459.00	1.47	96.00-	0.34-
64610000 RSI	27 079.00	0.72	27 175.00	1.41	96.00-	0.35-
64660000 LOI MADELIN	1 284.00	0.03	1 284.00	0.07		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	526 844.49	14.10	157 680.69	8.16	369 163.80	234.12
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 564.19	0.20	9 824.60	0.51	2 260.41-	23.01-
75800000 PRODUITS DIV GESTION COURANTE	7 564.19	0.20	9 824.60	0.51	2 260.41-	23.01-
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	717.82	0.02	1 381.12	0.07	663.30-	48.03-
65800000 CHARGES DIV DE GESTION COUR.	717.82	0.02	1 381.12	0.07	663.30-	48.03-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	11 394.11	0.30	6 321.49	0.33	5 072.62	80.24
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			11 066.49	0.57	11 066.49-	100.00-
79110000 REMBOURST ASSUR AXA/SINISTRE	8 629.92	0.23	1 294.00	0.07	7 335.92	566.92
79140000 TRANSFERTS CHARGE DU PERSONNEL	2 764.19	0.07	6 039.00-	0.31-	8 803.19	145.77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	170 154.29	4.55	173 044.66	8.95	2 890.37-	1.67-
68112000 DOT AUX AMORTISSEMENTS	170 154.29	4.55	173 044.66	8.95	2 890.37-	1.67-
DOTATIONS AUX PROVISIONS	18 087.68	0.48	68 066.05	3.52	49 978.37-	73.43-
68174000 DOT. POUR DEP DES CREANCES	18 087.68	0.48	68 066.05	3.52	49 978.37-	73.43-
RESULTAT D'EXPLOITATION	356 843.00	9.55	68 665.05-	3.55-	425 508.05	619.69
PRODUITS FINANCIERS	0.61				0.61	
76800000 PRODUITS FINANCIERS	0.61	0.00			0.61	
CHARGES FINANCIERES	7 047.10	0.19	7 934.47	0.41	887.37-	11.18-
66100000 INTERETS BANCAIRES			2 076.54	0.11	2 076.54-	100.00-
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	3 226.41	0.09	3 159.41	0.16	67.00	2.12
66160000 AGIOS BANCAIRES	3 820.69	0.10	2 698.52	0.14	1 122.17	41.58
RESULTAT COURANT	349 796.51	9.36	76 599.52-	3.96-	426 396.03	556.66

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	223 963.80	6.00	112 310.00	5.81	111 653.80	99.42
77520000 PRIX DE CESSION DES IMMOB 20%	144 107.60	3.86	105 310.00	5.45	38 797.60	36.84
77525000 PRIX DE CESSION EXO DE TVA	79 856.20	2.14	7 000.00	0.36	72 856.20	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	322 106.25	8.62	20 135.00	1.04	301 971.25	NS
67120000 AMENDES ET PENALITES	765.00	0.02			765.00	
67130000 MECENATS	1 100.00	0.03			1 100.00	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 450.00	0.33	90.00	0.00	12 360.00	NS
67520000 VNC ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	304 901.91	8.16	20 045.00	1.04	284 856.91	NS
68750000 DOTATION PROV. CHARGES EXCEPT.	2 889.34	0.08			2 889.34	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	98 142.45-	2.63-	92 175.00	4.77	190 317.45-	206.47-
IMPOT SUR LES BENEFICES	63 004.00	1.69	5 354.00	0.28	57 650.00	NS
69500000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	63 004.00	1.69	5 354.00	0.28	57 650.00	NS
RESULTAT NET	188 650.06	5.05	10 221.48	0.53	178 428.58	NS

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

DOSSIER FISCAL

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL ANBD	6 ROUTE DES MURS
SIRET 7 5 3 9 0 2 8 2 4 0 0 0 1 4	76680 MONTEROLIER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 226 516 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CRG Allée Alfred Nobel 76230 BOIS GUILLAUME Tél: 02 35 59 84 09	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11/05/2023 Lieu MONTEROLIER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature BROCARD MICKAEL
Examen de conformité fiscale (ECF)	

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 6 ROUTE DES MURS 76680 MONTEROLIER Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 3 9 0 2 8 2 4 0 0 0 1 4 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>		N-1 <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO	22 000	22 000			
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	442 689	332 031	110 658	281 014	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	506 096	165 442	340 654	158 747	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	970 785	497 472	473 312	439 762	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	8 000	8 000	40 000	
		En cours de production de biens	BN	BO			34 146	
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 722 840	86 154	1 636 686	310 346	
	Autres créances (3)	BZ	CA	53 425		53 425	91 504	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
	Disponibilités	CF	CG	435 014		435 014	205 649	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				49 918	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 219 279	86 154	2 133 125	731 562	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	3 190 064	583 626	2 606 438	1 171 323	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatrin

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.5...0.0.0.....)	DA	15 000	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	614 380	604 158	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	188 650	10 221	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	818 030	629 380	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 889		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	2 889		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	201 566	179 719	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	224	224	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 074 336	227 196	
	Dettes fiscales et sociales	DY	446 896	122 781	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	62 496	12 023	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 785 518	541 944		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 606 438	1 171 323		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 650 094	427 312		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		EURL ANBD		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	19 600	FB		FC	19 600		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	3 750 362	FH		FI	3 750 362	1 917 669
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 769 962	FK		FL	3 769 962	1 917 669	
	Production stockée*					FM	(34 146)	15 646	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 394	6 321	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 564	9 825	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 754 774	1 949 460
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	60 470	41 281	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	32 000	(40 000)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 496 162	1 240 505	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 335	17 336	
	Salaires et traitements*					FY	405 208	327 426	
	Charges sociales (10)					FZ	188 797	189 085	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	170 154	173 045
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	18 088	68 066
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	718	1 381
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 397 931	2 018 125	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	356 843	(68 665)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 047	7 934	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	7 047	7 934	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 046)	(7 934)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	349 797	(76 600)	

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	223 964 112 310	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	223 964 112 310	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 315 90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	304 902 20 045	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 889	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	322 106 20 135
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(98 142) 92 175	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	63 004 5 354	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 978 739 2 061 770	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 790 089 2 051 549	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	188 650 10 221	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	291 165 298 299
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 394 6 321	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	28 363 28 459	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9	28 363	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		322 105	223 964	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	22 000			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3		KS	598 170	KT		KU	74 580			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	22 587	KW		KX	11 406		
		Matériel de transport *						KY	339 873	KZ		LA	378 465		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	5 689	LC		LD	22 157		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	966 320	LO		LP	508 607			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV					
TOTAL IV						LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	966 320	OH		OJ	508 607				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par virement de poste à poste		3		4					
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	22 000	LZ	22 000	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	230 061	MJ	442 689	MK	442 689	ML	442 689	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU	16 587	MM	17 406	MN	17 406	MO	17 406
		Matériel de transport						IV	256 912	MP	461 427	MQ	461 427	MR	461 427
	Matériel de bureau et mobilier informatique						IW	582	MS	27 264	MT	27 264	MU	27 264	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY	504 142	NG	970 785	NH	970 785	NI	970 785		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	504 142	ØL	970 785	ØM	970 785		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	317 156	QA	93 455	QB	78 581	QC	332 031
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 807	QE	4 438	QF	7 954	QG	6 291
	Matériel de transport	QH	196 838	QI	67 637	QJ	112 137	QK	152 338
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 758	QM	4 624	QN	569	QO	6 813
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	526 559	QV	170 154	QW	199 241	QX	497 472
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	526 559	QP	170 154	QQ	199 241	QR	497 472

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	18 088	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ	2 889	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	91 189		91 189			
	Autres créances clients		UX	1 631 651		1 631 651			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée *		UO						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	33 929		33 929		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	19 496		19 496			
	Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX			VT	1 776 265	VU	1 776 265	VV		
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 165		1 165					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	200 401		64 976		135 424			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 074 336		1 074 336					
Personnel et comptes rattachés		8C		54 073		54 073					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		42 880		42 880					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	57 702		57 702					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	281 126		281 126					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		11 115		11 115					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		224		224					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		62 496		62 496					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 785 518	VZ	1 650 094		135 424			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	132 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		224	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 090	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main tax form table with columns for company details, I Réintégrations (Bénéfice comptable), II Déductions (Perte comptable), and III Résultat fiscal. Includes sub-tables for various tax categories and a final summary table.

Cegid Quatrin

Désignation de l'entreprise : <u>EURL ANBD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	0
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>EURL ANBD</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	604 158	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	10 221		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	OF	614 380		Report à nouveau	ZF							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			614 380				
			TOTAL II	ZH			614 380						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	1 265 303		426 628			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ	45 501		43 404			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	126 620		8 262			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 195		14 567			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	10 520		4 125			
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST	1 032 023		743 519			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 496 162		1 240 505			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 217		2 248			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	21 118		15 088			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	26 335		17 336			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	699 403		321 749			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	233 335		224 547			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB	290 569					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7	CF ETAT ANNEXE	504 142	199 241		304 902
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7	223 964	(80 938)	(80 938)							
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+								
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑨)			(80 938)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)					
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD

31/12/2022

Nature des éléments cédés	Valeur d'origine	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
							19 %	15% ou 12.8%	0 %	
Bungalow - Capacité 7	120 000	27 864	92 136		(92 136)	(92 136)				
PEL-CH LIEBHERR + Bra	55 000	32 278	22 722	74 856	52 134	52 134				
RITCHIE BROS Pelle /	78 926	3 979	74 947	36 000	(38 947)	(38 947)				
Bungalow isolé 12m	24 000	3 472	20 528		(20 528)	(20 528)				
Pelle / Chenilles	27 001	27 001		18 000	18 000	18 000				
Mini-pelle / chaines	205	14	191	15 500	15 309	15 309				
Chargeuse Daewoo Méga	13 650	2 080	11 570		(11 570)	(11 570)				
Clôture bardée + dive	16 587	7 954	8 633		(8 633)	(8 633)				
Camion Scania DB634VG	8 000	8 000		8 000	8 000	8 000				
Tombereau Moxy	9 000	8 343	657	6 250	5 593	5 593				
Pelle / chenille 323	1 320	327	993	5 000	4 007	4 007				
Bloc vestiaires + ban	10 099	3 645	6 454	2 608	(3 847)	(3 847)				
1 Bungalow isolé 60mm	4 700	1 171	3 529		(3 529)	(3 529)				
Mini Pelle	1 780	1 651	129	3 000	2 871	2 871				
Ens. routier / Combin	8 830	6 059	2 771		(2 771)	(2 771)				
Pelle à chenilles Cas	35 000	11 143	23 857	26 000	2 143	2 143				
Clôtures renforcées p	2 060	380	1 680		(1 680)	(1 680)				
Renault M180 Porte ma	8 000	623	7 377	5 750	(1 627)	(1 627)				
Pelle Hitachi ZX140 W	27 000	5 579	21 421	23 000	1 579	1 579				
Gravillonneuse GRAVIL	2 670	1 098	1 572		(1 572)	(1 572)				
Mini Pelle Caterpilla	7 575	6 019	1 556		(1 556)	(1 556)				
Cabine occasion	5 200	4 443	757		(757)	(757)				
Porte Char	2 500	2 020	480		(480)	(480)				
Niveleuse galion T400	1 000	669	331		(331)	(331)				
Pelle KOBELCO rachat	572	335	237		(237)	(237)				
Semi remorque TRAILOR	1 665	1 461	204		(204)	(204)				
Climatiseur mobile WH	557	401	156		(156)	(156)				
Imprimante Able MC222	582	569	13		(13)	(13)				
Cuve	869	869								
BUNGALOW	833	833								
Pelle / Chaines 302.7	300	300								
Expert Peugeot	2 000	2 000								
BUNGALOW D'OCCASION	724	724								
Renault Clio 1135ZM76	1 500	1 500								
Benne fer Fruehauf Sr	4 000	4 000								
Lot pièces pour conca	5 000	5 000								
RENAULT CLIO BN-508-P	888	888								
Algéco	667	667								
Compacteur AMMANN	1 000	1 000								

Désignation de l'entreprise : EURL ANBDNéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL ANBD</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 -1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

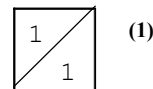
N° 2059-E 2023

16

Désignation de l'entreprise : EURL ANBD				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	13
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	3 769 962
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	3 769 962
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	7 564
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	8 629
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	16 193
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 611 025
Variation négative des stocks				OQ	66 146
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	608 942
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	3 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	718
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 289 830
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	1 496 325
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 496 325
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	3 769 962	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		13	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *N° de dépôt
EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="15 000"/>
---	----	--------------------------------	--	----	-------------------------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

N° de dépôt

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

7 5 3 9 0 2 8 2 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL ANBD

ADRESSE (voie)

6 ROUTE DES MURS

CODE POSTAL

76680

VILLE

MONTEROLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	EURL ANBD
Numéro SIRET du principal établissement	75390282400014
Code APE	4120A
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	269 016
b Dont plus-value nette à court terme	
c Défisits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	42 500
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	226 516
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

EURL ANBD

6 ROUTE DES MURS

76680 MONTEROLIER

AUTRES ETATS

CRG

Allée Alfred Nobel

76230 BOIS GUILLAUME

02 35 59 84 09

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21100000 TERRAINS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00266 000	SCP LECONTE terrain Isneauville	22 000.00	081222	N 0,00				22 000.00	
Totaux compte : 21100000		22 000.00						22 000.00	

Compte : 21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00035 000	BUNGALOW D'OCCASION	724.00	020215	L 20,00	724.00		724.00		
	Rebut	724.00-					724.00-		311222
00042 000	CHARGEUSE DOOSAN DL400	34 000.00	310515	L 20,00	34 000.00		34 000.00		
00043 000	GODET CRIBLEUR VTN SB 20	8 250.00	210915	L 20,00	8 250.00		8 250.00		
00046 000	BUNGALOW	833.33	151015	L 20,00	833.33		833.33		
	Rebut	833.33-					833.33-		311222
00049 000	TANK FUEL CITERNE 3000L	1 760.00	091215	L 20,00	1 760.00		1 760.00		
00050 000	TANK FUEL CITERNE 3000L	1 650.00	091215	L 20,00	1 650.00		1 650.00		
00053 000	BROYEUR MIDI CASTOR SEPPI	9 500.00	281215	L 20,00	9 500.00		9 500.00		
00061 000	Groupe Electrogène DG 7500 SE 3	1 687.50	270516	L 33,33	1 687.50		1 687.50		
00062 000	Machine à pneus FACOM	550.00	030616	L 20,00	550.00		550.00		
00064 000	Citerne à fuel 8995 L	3 148.75	170616	L 14,29	2 495.00	450.00	2 945.00	203.75	
00066 000	Algéco	667.00	160716	L 100,00	667.00		667.00		
	Rebut	667.00-					667.00-		311222
00071 000	Nacelle articulée type Z45-25RT	8 800.00	041016	L 20,00	8 800.00		8 800.00		
00088 000	Tombereau Volvo type 5350	9 000.00	080317	L 20,00	8 675.00	325.00	9 000.00		
00097 000	Pilonneuse Type BVT65	1 490.00	180917	L 33,33	1 490.00		1 490.00		
00098 000	Balayeuse Rabaud	1 970.00	200917	L 33,33	1 970.00		1 970.00		
00101 000	Lot de Godets / buckets	3 331.25	280917	L 33,33	3 331.25		3 331.25		
	Rebut	3 331.25-					3 331.25-		311222
00109 000	Vibromax comptacteur	14 862.50	280917	L 20,00	12 666.00	2 196.50	14 862.50		
00113 000	Marteau hydraulique	10 000.00	271017	L 20,00	8 362.00	1 638.00	10 000.00		
00115 000	Laser rotatif auto	675.00	061217	L 33,33	675.00		675.00		
00117 000	Citerne à fuel	1 540.00	151217	L 33,33	1 540.00		1 540.00		
	Rebut	1 540.00-					1 540.00-		311222
00126 000	Dents de déroctage occas.	1 295.00	160118	L 33,33	1 295.00		1 295.00		
00128 000	Pelle Caterpillar 308E2	72 000.00	291217	L 20,00	57 719.00	14 281.00	72 000.00		
00137 000	1 Bungalow sanitaire	825.00	210618	L 33,33	825.00		825.00		
00138 000	Rouleau IMER Occasion	2 750.00	280818	L 33,33	2 750.00		2 750.00		
00139 000	Compresseur 500 L	1 800.00	300418	L 33,33	1 800.00		1 800.00		
00140 000	Compresseur	600.00	300418	L 33,33	600.00		600.00		
00141 000	Minichargeur CAT	800.00	300818	L 33,33	800.00		800.00		
	Rebut	800.00-					800.00-		311222
00143 000	Bétonnière 1 essieu	605.00	150318	L 33,33	605.00		605.00		
00144 000	Chauffahe Sovelor	715.00	150318	L 33,33	715.00		715.00		
00146 000	Démonte pneu	3 300.00	150318	L 33,33	3 300.00		3 300.00		
00147 000	Mini motobasculeur Dumper	1 210.00	150318	L 33,33	1 210.00		1 210.00		
	Rebut	1 210.00-					1 210.00-		311222

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00148 000	Servante acier	660.00	150318	L 33,33	660.00		660.00		
00149 000	Lame à Bulle	2 600.00	091018	L 33,33	2 600.00		2 600.00		
	Rebut	2 600.00-					2 600.00-		311222
00152 000	Cabine occasion	5 200.00	240918	L 20,00	3 403.00	1 040.00	4 443.00	757.00	
	Rebut	5 200.00-					4 443.00-	757.00-	311222
00153 000	Chargeur skid Caterpillar + godet 4 en 1	8 000.00	280818	L 20,00	5 353.00	1 600.00	6 953.00	1 047.00	
00159 000	Lot pièces pour concasseur	5 000.00	191018	L 33,33	5 000.00		5 000.00		
	Rebut	5 000.00-					5 000.00-		010122
00161 000	Benne TP BENALU AH765ER	1 500.00	271118	L 50,00	1 500.00		1 500.00		
	Rebut	1 500.00-					1 500.00-		311222
00163 000	BENFORD PT9000	11 808.80	170418	L 33,33	11 808.80		11 808.80		
00165 000	Rugby 620	1 260.00	310519	L 33,33	1 088.00	172.00	1 260.00		
00166 000	Compacteur AMMANN	1 900.00	150519	L 33,33	1 669.00	231.00	1 900.00		
	Rebut	1 900.00-					1 900.00-		311222
00167 000	Compacteur AMMANN	1 000.00	150519	L 33,33	879.00	121.00	1 000.00		
	Rebut	1 000.00-					1 000.00-		311222
00169 000	Rouleau pied mouton articulé	3 333.33	040419	L 33,33	3 053.00	280.33	3 333.33		
00170 000	Rouleau guidage main	2 500.00	180319	L 33,33	2 328.00	172.00	2 500.00		
00171 000	Roller Dynapac	14 450.00	070319	L 20,00	8 156.00	2 890.00	11 046.00	3 404.00	
00173 000	3 Godets Caterpillar	3 450.00	290319	L 33,33	3 176.00	274.00	3 450.00		
00174 000	Cuve	868.97	280219	L 33,33	824.00	44.97	868.97		
	Rebut	868.97-					868.97-		311222
00175 000	Lot de Godets	1 430.00	270619	L 33,33	1 200.00	230.00	1 430.00		
00176 000	Lot de Godets	1 045.00	270619	L 33,33	878.00	167.00	1 045.00		
00177 000	Citerne Eau 5500L	1 054.50	170519	L 33,33	925.00	129.50	1 054.50		
00179 000	Box oil 450 L	650.00	250119	L 33,33	637.00	13.00	650.00		
00192 000	Sécheur 3KW	1 390.00	221019	L 33,33	1 019.00	371.00	1 390.00		
00194 000	Pelle / Chaines 302.7DCR - Rachat Crédit Bail CT2058	300.00	301219	L 100,00	300.00		300.00		
	Rebut	300.00-					300.00-		311222
00197 000	Strickland Godet 1500mm	2 090.00	250919	L 33,33	1 582.00	508.00	2 090.00		
00198 000	Towerlight Mat Eclairage	1 430.00	250919	L 33,33	1 082.00	348.00	1 430.00		
00202 000	Crible Portafill 5000CT Année 2011	450.00	060120	L 100,00	450.00		450.00		
00205 000	Gpe Electrogène ATLAS	4 551.00	160120	L 20,00	1 784.00	911.00	2 695.00	1 856.00	
00206 000	Pince de Démolition	20 000.00	310120	L 33,33	12 786.00	6 667.00	19 453.00	547.00	
00211 000	Porte Char	2 500.00	310720	L 33,33	1 186.00	834.00	2 020.00	480.00	
	Rebut	2 500.00-					2 020.00-	480.00-	311222
00212 000	Lot Découpeuses + Disques	1 650.00	120820	L 33,33	764.00	550.00	1 314.00	336.00	
00213 000	Brise roche	13 333.33	120820	L 20,00	3 705.00	2 667.00	6 372.00	6 961.33	
00214 000	Lot électroportatif + outillage	8 000.00	200620	L 33,33	4 092.00	2 667.00	6 759.00	1 241.00	
00215 000	Pince de démolition ARDEN	13 500.00	090620	L 20,00	4 224.00	2 700.00	6 924.00	6 576.00	
00217 000	Balayeuse Bobcat	666.66	120520	L 33,33	366.00	223.00	589.00	77.66	
00218 000	Dumper 6T Bergmann	18 000.00	090320	L 20,00	6 540.00	3 600.00	10 140.00	7 860.00	
00220 000	Gravillonneuse GRAVILEZ	2 670.00	091020	L 33,33	1 095.00	3.00	1 098.00	1 572.00	
	Rebut	2 670.00-					1 098.00-	1 572.00-	010122
00221 000	Broyeur de branches	3 000.00	220520	L 33,33	1 614.00	1 000.00	2 614.00	386.00	
00222 000	HB 3600	20 000.00	021020	L 20,00	4 998.00	4 000.00	8 998.00	11 002.00	
00224 000	Pelle à chenilles Case CX330	35 000.00	061020	L 20,00	8 669.00	2 474.00	11 143.00	23 857.00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21540000 MATERIELS ET OUTILLAGES

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
	Cession (26 000,00)	35 000.00-					11 143.00-	23 857.00-	090522
00225 000	Boulonneuse	529.00	271020 L	33,33	209.00	177.00	386.00	143.00	
00226 000	Attache rapide VERACHTER	2 350.00	151220 L	20,00	492.00	470.00	962.00	1 388.00	
00227 000	Niveleuse galion T400	1 000.00	311220 L	33,33	335.00	334.00	669.00	331.00	
	Rebut	1 000.00-					669.00-	331.00-	311222
00228 000	Bungalow - Capacité 72 personnes Date de mise en service : 22/02/2021	120 000.00	220121 L	12,50	12 864.00	15 000.00	27 864.00	92 136.00	
	Rebut	120 000.00-					27 864.00-	92 136.00-	311222
00230 000	CAT H140 avec pic et centrale cartouches	4 000.00	170221 L	33,33	1 162.00	1 334.00	2 496.00	1 504.00	
00231 000	Bloc vestiaires + banc + tables + chaises	10 099.41	020321 L	33,33	2 814.00	831.00	3 645.00	6 454.41	
	Cession (2 607,60)	10 099.41-					3 645.00-	6 454.41-	310322
00232 000	Machoire Boyeur à béton	17 918.76	290321 L	20,00	2 730.00	3 584.00	6 314.00	11 604.76	
00235 000	Bungalow	1 210.00	260321 L	33,33	311.00	404.00	715.00	495.00	
00236 000	Spots chantiers	9 625.00	260321 L	33,33	2 470.00	3 209.00	5 679.00	3 946.00	
00238 000	Climatiseur mobile WHIRLPOOL	557.25	260721 L	50,00	122.00	279.00	401.00	156.25	
	Rebut	557.25-					401.00-	156.25-	311222
00239 000	Broyeur BBH800	3 500.00	310821 L	33,33	394.00	1 167.00	1 561.00	1 939.00	
00241 000	Marteau brise-roche hydraulique	5 000.00	191021 L	20,00	203.00	1 000.00	1 203.00	3 797.00	
00242 000	1 Bungalow isolé 60mm	4 700.00	050721 L	16,67	387.00	784.00	1 171.00	3 529.00	
	Rebut	4 700.00-					1 171.00-	3 529.00-	311222
00243 000	1 Godet trapezoidal	1 100.00	091221 L	33,33	24.00	367.00	391.00	709.00	
00248 000	Bungalow isolé 12m	24 000.00	120422 L	20,00		3 472.00	3 472.00	20 528.00	
	Rebut	24 000.00-					3 472.00-	20 528.00-	311222
00249 000	Godet rétro CAT BE5325	4 090.00	230522 L	33,33		833.00	833.00	3 257.00	
00250 000	Pelle H120CAR - BRH	5 000.00	100622 L	33,33		937.00	937.00	4 063.00	
00251 000	Clôtures renforcées pr chantiers	2 059.70	130622 L	33,33		380.00	380.00	1 679.70	
	Rebut	2 059.70-					380.00-	1 679.70-	311222
00252 000	Pince CAT MP20 Année 2007	6 750.00	300622 L	20,00		685.00	685.00	6 065.00	
00253 000	Pince CAT MP20 Année 2003	6 250.00	300622 L	20,00		634.00	634.00	5 616.00	
00254 000	Elagueuse MS201TC-M/35	649.17	190722 L	33,33		99.00	99.00	550.17	
00255 000	Broyeur	6 739.00	290722 L	20,00		577.00	577.00	6 162.00	
00267 000	Machoirs CROK BETON / CISAILLE FERAILLE / BROEUR BETON - RIPAMAT	15 000.00	060922 L	20,00		962.00	962.00	14 038.00	
00268 000	ESPACE MOREL Tronconneuse	1 541.67	300922 L	25,00		99.00	99.00	1 442.67	
00269 000	HUBERT BASILE Cabane chantier	2 500.00	281122 L	25,00		59.00	59.00	2 441.00	
	Totaux compte : 21540000	442 688.97			317 155.88	93 455.30	332 030.63	110 658.34	

Compte : 21810000 AMENAGEMENT AGENCEMENT DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00103 000	Aménagement bureaux	6 000.00	270317 L	33,33	6 000.00		6 000.00		

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21810000 AMENAGEMENT AGENCEMENT DIVERS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00229 000	Clôture bardée + divers pr bungalow	16 587.38	310121	L 25,00	3 807.00	4 147.00	7 954.00	8 633.38	
	Rebut	16 587.38-					7 954.00-	8 633.38-	311222
00270 000	PORTAILS MANUELS COULISSANTS PLAKA	11 405.60	300922	L 10,00		291.00	291.00	11 114.60	
Totaux compte : 21810000		17 405.60			9 807.00	4 438.00	6 291.00	11 114.60	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00008 000	FIAT DUCATO II	7 385.22	150313	L 20,00	7 385.22		7 385.22		
00011 000	RENAULT CLIO BN-508-PR	888.00	031213	L 25,00	888.00		888.00		
	Rebut	888.00-					888.00-		311222
00054 000	Camion Scania DB634VG	8 000.00	040116	L 33,33	8 000.00		8 000.00		
	Cession (8 000,00)	8 000.00-					8 000.00-		311222
00055 000	Benne fer Fruehauf Srem	4 000.00	040116	L 50,00	4 000.00		4 000.00		
	Rebut	4 000.00-					4 000.00-		311222
00068 000	Renault Clio 1135ZM76	1 500.00	010916	L 100,00	1 500.00		1 500.00		
	Rebut	1 500.00-					1 500.00-		311222
00073 000	Land Rover Défender 110 TDI DA-689-MR	6 016.20	021116	L 20,00	6 016.20		6 016.20		
00076 000	SREM GEN TRAIL 9194VW76	6 000.00	301116	L 20,00	6 000.00		6 000.00		
00104 000	Land Rover Defender	10 000.00	200217	L 20,00	9 727.00	273.00	10 000.00		
00105 000	Land Rover Defender130TD5	8 800.00	180817	L 20,00	7 696.00	1 104.00	8 800.00		
00130 000	BMW X6 CT313WC	35 000.00	310118	L 20,00	27 425.00	7 000.00	34 425.00	575.00	
00131 000	Renault Master cabine CN405TP	8 333.33	120218	L 33,33	8 333.33		8 333.33		
00132 000	Camionnette Citroen Nemo HDI BX833SZ	2 166.67	050518	L 33,33	2 166.67		2 166.67		
00135 000	Renault Trafic 2008 EZ310KL	2 916.66	300718	L 33,33	2 916.66		2 916.66		
00155 000	Camion Volvo AA849GF	15 000.00	170518	L 20,00	10 883.00	3 000.00	13 883.00	1 117.00	
00182 000	Expert Peugeot	2 000.00	290419	L 33,33	1 786.00	214.00	2 000.00		
	Rebut	2 000.00-					2 000.00-		311222
00183 000	Balayeuse Mercedes	7 466.99	300419	L 33,33	6 656.00	810.99	7 466.99		
00184 000	Semi remorque TRAILOR	1 665.00	170519	L 33,33	1 459.00	2.00	1 461.00	204.00	
	Rebut	1 665.00-					1 461.00-	204.00-	010122
00185 000	Dumper Sambron	2 220.00	240619	L 33,33	1 868.00	352.00	2 220.00		
00186 000	Pelle / Chenilles	27 001.00	260919	L 33,33	20 394.00	6 607.00	27 001.00		
	Cession (18 000,00)	27 001.00-					27 001.00-		281222
00187 000	Mini Pelle	1 780.00	150919	L 33,33	1 364.00	287.00	1 651.00	129.00	
	Cession (3 000,00)	1 780.00-					1 651.00-	129.00-	250622
00188 000	Mini Pelle Caterpillar 305E2	7 575.00	150819	L 33,33	6 012.00	7.00	6 019.00	1 556.00	
	Rebut	7 575.00-					6 019.00-	1 556.00-	010122
00189 000	Peugeot 206 CC	1 940.00	270619	L 50,00	1 940.00		1 940.00		
00200 000	Ens. routier / Combination Truck	8 830.00	121219	L 33,33	6 050.00	9.00	6 059.00	2 771.00	
	Rebut	8 830.00-					6 059.00-	2 771.00-	010122
00201 000	Tombereau Moxy	9 000.00	161019	L 33,33	6 633.00	1 710.00	8 343.00	657.00	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
	Cession (6 250,00)	9 000.00-					8 343.00-	657.00-	270722
00204 000	PEL-CH LIEBHERR + Bras de démolition	55 000.00	130120	L 20,00	21 639.00	10 639.00	32 278.00	22 722.00	
	Cession (74 856,20)	55 000.00-					32 278.00-	22 722.00-	191222
00207 000	Tracteur benne + balayeuse	1 650.00	030220	L 20,00	631.00	330.00	961.00	689.00	
00208 000	Benne Ampliroll TPC	3 800.00	200520	L 33,33	2 052.00	1 267.00	3 319.00	481.00	
00219 000	Remorque	2 000.00	050620	L 33,33	1 051.00	667.00	1 718.00	282.00	
00223 000	Land Rover Defender CW744MR Occasion	32 000.00	061020	L 20,00	7 926.00	6 400.00	14 326.00	17 674.00	
	Réintégration au résultat				5 473.89	4 420.00			
00233 000	Chargeuse Daewoo Méga 250 VT	13 650.00	300321	L 20,00	2 072.00	8.00	2 080.00	11 570.00	
	Rebut	13 650.00-					2 080.00-	11 570.00-	010122
00234 000	Pelle KOBELCO rachat Crédit Bail	571.85	020421	L 33,33	144.00	191.00	335.00	236.85	
	Rebut	571.85-					335.00-	236.85-	311222
00240 000	Pelle Hitachi ZX140 W + Godets	27 000.00	160721	L 20,00	2 501.00	3 078.00	5 579.00	21 421.00	
	Cession (23 000,00)	27 000.00-					5 579.00-	21 421.00-	270722
00244 000	Tracteur Case Inter + Bumisateur	10 000.00	160321	L 16,67	1 330.00	1 667.00	2 997.00	7 003.00	
00245 000	Dépanneuse camion Berliet	7 500.00	061021	L 20,00	358.00	1 500.00	1 858.00	5 642.00	
00246 000	Pelle / chaines BYM00599 - CAT Crédit bail 612220	487.50	011221	L 33,33	14.00	163.00	177.00	310.50	
00247 000	Pelle / chaines FJX07024 - CAT Crédit bail 612203	730.00	011221	L 33,33	21.00	244.00	265.00	465.00	
00256 000	Pelle / chenille 323 DL CAT	1 320.00	050322	L 33,33		327.00	327.00	993.00	
	Cession (5 000,00)	1 320.00-					327.00-	993.00-	301122
00257 000	Renault M180 Porte matériel	8 000.00	110322	L 20,00		623.00	623.00	7 377.00	
	Cession (5 750,00)	8 000.00-					623.00-	7 377.00-	300722
00258 000	Land Rover Défender AN234BF	9 500.00	290422	L 20,00		1 286.00	1 286.00	8 214.00	
00259 000	Mini-pelle / chaines LJD02687	205.00	200522	L 33,33		14.00	14.00	191.00	
	Cession (15 500,00)	205.00-					14.00-	191.00-	300722
00260 000	Balayeuse Rabaud/setra TP2500	1 130.00	080922	L 33,33		119.00	119.00	1 011.00	
00261 000	Pelle Hyundai Occasion 2015	46 000.00	120922	L 20,00		2 798.00	2 798.00	43 202.00	
00262 000	Pelle de démolition LIEBHERR	82 000.00	140922	L 20,00		4 898.00	4 898.00	77 102.00	
	Année 2003								
00263 000	Tombereau	18 000.00	260922	L 20,00		957.00	957.00	17 043.00	
00264 000	Scania 32T DC613ZZ	26 539.00	300922	L 20,00		1 353.00	1 353.00	25 186.00	
00265 000	Expert Peugeot BV401LN	3 000.00	101022	L 33,33		228.00	228.00	2 772.00	
00292 000	RITCHIE BROS Pelle / chenille	78 926.00	280922	L 20,00		3 979.00	3 979.00	74 947.00	
	Cession (36 000,00)	78 926.00-					3 979.00-	74 947.00-	281222
00293 000	Pelle de démolition DOOSAN	42 000.00	261022	L 20,00		1 542.00	1 542.00	40 458.00	
00294 000	Pelle Liebherr R906	37 184.00	271022	L 20,00		1 345.00	1 345.00	35 839.00	
00295 000	TIBL Pelle à pneus M315	22 500.00	151122	L 20,00		580.00	580.00	21 920.00	
00296 000	TRAMES Porte char	2 000.00	301122	L 25,00		44.00	44.00	1 956.00	
00297 000	PRLV STAR LEASE Renault Trafic	160.95	021222	L 100,00		14.00	14.00	146.95	
	51240000 CREDIT DU NORD MESNIL ESNARD								
	Totaux compte : 21820000	461 426.52			196 838.08	67 636.99	152 338.07	309 088.45	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21830000 MATERIEL INFORMATIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00180 000	Matebook	631.59	230519	D 100,00	631.59		631.59		
00193 000	Ordinateur Mme MARCHAND	4 475.15	121119	L 20,00	1 752.00	896.00	2 648.00	1 827.15	
	Date de mise en service : 17/01/2020								
00203 000	Imprimante Able MC222	582.32	310120	L 33,33	374.00	195.00	569.00	13.32	
	Rebut	582.32-					569.00-	13.32-	311222
00271 000	FRAIS BROCARD 03/22 Ipad	565.83	310322	L 33,33		143.00	143.00	422.83	
00272 000	FRAIS MARCHAND IPHONE 13	1 065.83	130722	L 33,33		168.00	168.00	897.83	
00273 000	FRAIS MARCHAND IPHONE 13	1 065.83	130722	L 33,33		168.00	168.00	897.83	
00274 000	AMAZON - 1 TV LED	1 485.13	180722	L 33,33		227.00	227.00	1 258.13	
00275 000	AMAZON - Apple Mac Book	2 329.16	050822	L 100,00		951.00	951.00	1 378.16	
00276 000	AMAZON - 1 Apple ipad pro	982.50	050822	L 33,33		134.00	134.00	848.50	
00277 000	AMAZON - Apple Mac Book	2 329.16	050822	L 33,33		317.00	317.00	2 012.16	
00278 000	AMAZON - 1 Apple ipad air	698.33	050822	L 33,33		96.00	96.00	602.33	
00279 000	AMAZON - 1 Apple ipad pro	982.50	050822	L 33,33		134.00	134.00	848.50	
00281 000	AMAZON - Ecran PC	767.61	080822	L 33,33		103.00	103.00	664.61	
00283 000	MEGAPORT - PC ORDINATEUR	1 749.17	020922	L 33,33		194.00	194.00	1 555.17	
00284 000	AMAZON - TV LED LG	1 255.83	060922	L 33,33		135.00	135.00	1 120.83	
00285 000	AMAZON - TV LED LG	1 255.83	060922	L 33,33		135.00	135.00	1 120.83	
00286 000	AMAZON - 1 Apple IPAD PRO	933.32	140922	L 33,33		93.00	93.00	840.32	
00287 000	AMAZON 1 Ecran moniteur incurv	957.49	190922	L 33,33		91.00	91.00	866.49	
00288 000	AMAZON 1 Ecran moniteur incurv	957.49	190922	L 33,33		91.00	91.00	866.49	
00289 000	AMAZON 1 Ecran moniteur incurv	956.04	020922	L 33,33		106.00	106.00	850.04	
00290 000	AMAZON - I PHONE 13	1 065.83	050822	L 33,33		146.00	146.00	919.83	
00291 000	AMAZON - I PHONE 13	754.06	080822	L 33,33		101.00	101.00	653.06	
Totaux compte : 21830000		27 263.68			2 757.59	4 624.00	6 812.59	20 451.09	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
966 320.20		508 607.03		508 607.03	504 142.46		504 142.46	970 784.77

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
526 558.55	170 154.29			170 154.29	199 240.55	497 472.29		

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte : 21830000 MATERIEL INFORMATIQUE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		

REINTEGRATIONS FISCALES		
Amort. antérieurs	Dotations de l'exercice	Total
5 473.89	4 420.00	9 893.89